

2012/5090 - Vote du Budget Primitif 2013 (budget principal, budgets annexes du Théâtre des Célestins, des Halles Paul Bocuse et états spéciaux d'arrondissement) - Vote des taux d'imposition de la fiscalité directe locale (Direction des Finances) (BMO du 17/12/2012, p. ?)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs. Je vais donc me livrer à cet exercice annuel. J'avais apprécié, il y a un mois que vous soyez aussi attentifs à la présentation du débat d'orientation budgétaire. J'espère qu'il en sera de même aujourd'hui, que je serai assez clair et que vous serez heureux de comprendre l'intérêt et la bonne qualité de notre budget.

Ce budget de l'année 2013 de la Ville de Lyon, 5^e année de ce mandat, s'inscrit de nouveau, comme vous le savez, dans un contexte très tendu pour les collectivités locales.

Vous constaterez que ces dernières sont soumises :

- aux dispositions d'un projet de loi de finances et d'un projet de loi de financement de la Sécurité sociale, inscrits dans un effort historique de réduction des déficits publics, effort auquel les collectivités sont naturellement associées ;

- à la montée en puissance du FPIC, élément clé de la nouvelle péréquation horizontale mise en place en 2012 à laquelle la Ville est contributrice, sa contribution évoluant exponentiellement avec les années qui viennent ;

- et enfin, à un environnement bancaire toujours fragile et instable, la crise des liquidités se prolongeant et se combinant, comme précédemment à un coût exorbitant des financements.

Cette crise fait peser sur les collectivités territoriales de lourdes incertitudes quant à leur capacité à assurer le financement de leurs futures dépenses d'équipement.

Dans cet environnement aux conséquences lourdes pour l'évolution de l'ensemble de nos dépenses et recettes, notre situation financière reste toutefois très solide à l'issue de l'exercice 2012 et notre projet de budget traduit toujours une volonté claire, celle d'assurer une structure de financement saine de nos dépenses d'équipement.

Nous avons ainsi maintenu un cadrage rigoureux, tout en intégrant les répercussions aussi bien en dépenses qu'en recettes, des mesures exogènes qui nous sont imposées.

Le message que nous souhaitons faire passer à travers ce budget, n'a pas varié depuis le début du mandat. Nous visons en effet toujours le même délicat équilibre entre :

- l'adaptation et l'amélioration permanente de l'offre de service public aux besoins d'une population et d'un territoire dynamique,

- et le respect d'un équilibre financier qui préserve année après année nos capacités à agir.

Nous allons vous présenter une douzaine de diapositives qui vous aideront à mieux situer quels sont les orientations et les chiffres de ce budget.

Quant à l'équilibre du budget pour 2013, je précise que les masses budgétaires, ici présentées, permettent d'identifier en bleu, les blocs de dépenses et recettes réelles de fonctionnement, et en orange les blocs de dépenses et recettes réelles d'investissement.

Le budget primitif 2013 s'établit, comme vous le pouvez le voir, à 781 millions d'euros au total, contre 717 millions au BP 2012, soit une progression de 64 millions d'euros.

Côté section de fonctionnement, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 559 millions d'euros (intérêts de la dette inclus).

Quant aux recettes réelles de fonctionnement, celles-ci s'élèvent à 630 millions d'euros.

En tenant compte du retraitement des opérations de nature exceptionnelle qui s'impactent sur l'exercice 2012 et 2013 (la subvention au CCAS minorée en 2012, les travaux de remise en état du parc de Gerland sur 2012 et 2013 et les travaux sur l'atelier des décors en 2013) :

- les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 11 millions, soit une évolution de 2 % de BP à BP,

- les recettes réelles de fonctionnement progressent également de 11 millions d'euros, soit une évolution de 1,7 % de BP à BP.

Du côté de la section d'investissement, les dépenses d'équipement sont en nette progression puisque cette progression est de 39 millions d'euros.

L'année 2013 sera une année particulièrement dynamique en investissements. Elle sera, sans nul doute, le point culminant en termes de réalisations budgétaires relatives au plan d'équipement en cours.

Le remboursement en capital de la dette évolue de + 3 millions d'euros et atteint 49 millions d'euros. A encours de dette constant, cette évolution s'explique par le profil d'amortissement de cet encours.

Sur la deuxième diapositive, vous pouvez voir les recettes réelles de fonctionnement. Elles se composent pour l'essentiel :

- de la fiscalité directe locale, à hauteur de près de 49 %,
- des dotations de l'Etat pour un peu moins de 18 %,
- des recettes propres et de la fiscalité indirecte, qui représentent respectivement 9,3 et 9,2 % des recettes de fonctionnement.

Une fois retraitées de divers éléments présentant un caractère exceptionnel, les recettes réelles de la section de fonctionnement s'établissent à 626,7 millions d'euros au budget primitif 2013. Elles enregistrent une progression de 1,7 % par rapport au budget primitif 2012.

Je vais vous présenter tous ces points dans le détail.

Nous commencerons, tout d'abord, par les contributions directes.

La fiscalité directe locale est estimée à 308,1 millions d'euros au budget primitif 2013, soit une progression de 2,6 % par rapport à 2012.

Cette recette, je vous le rappelle, se compose :

- d'une part, de la taxe d'habitation, pour un montant de 164 millions d'euros,
- d'autre part, des taxes foncières sur les propriétés bâties pour 144 millions d'euros
- et enfin, pour les propriétés non bâties pour 0,3 million d'euros.

Nous avons naturellement été contraints, dans le cadre de l'établissement d'un budget, de retenir un certain nombre d'hypothèses, en l'occurrence :

- des taux stables,
- une croissance physique des bases de taxe d'habitation de 1,4 %,
- une croissance physique des bases de taxe foncière sur les propriétés bâties de 1,6 %,
- et enfin, un coefficient de majoration forfaitaire de 1,75 % équivalent au niveau de l'inflation prévu dans le projet de loi de finances pour 2013.

L'Assemblée Nationale qui a adopté en première lecture le projet de loi de finances pour 2013, le 20 novembre dernier, a introduit un amendement fixant le coefficient de majoration forfaitaire 2013 à 1,8 %. Cet écart de 0,05 % génèrera un surplus fiscal de 150 K€.

Les compensations fiscales, à présent, destinées à l'origine à compenser les pertes de recettes supportées par les communes du fait des mesures d'allègement prises par l'Etat, elles ont été intégrées en 2009 à l'enveloppe normée des concours de l'Etat aux collectivités territoriales.

Globalement, ces compensations fiscales s'établissent à 8,9 millions d'euros au budget primitif 2013. Elles évoluent ainsi de 2,8 % par rapport à l'an dernier.

Ces compensations fiscales comprennent :

- d'une part, les allocations compensatrices de taxe d'habitation, estimées à 7,8 millions d'euros et qui continuent à évoluer selon les règles initialement fixées,
- d'autre part, les allocations compensatrices de taxe foncière qui servent depuis 2009 de variable d'ajustement. Une réfaction de 14 % a été anticipée sur le montant que la Ville aurait dû percevoir au budget primitif, l'estimation pour l'an prochain est donc de 1 million d'euros.

Parlons à présent de la fiscalité indirecte.

Le poste fiscalité indirecte s'établit à 57,8 millions d'euros au BP 2013 et progresse donc de 6,5 % par rapport au BP 2012.

Principale composante de la fiscalité indirecte, la fameuse taxe additionnelle aux droits de mutation est anticipée à hauteur de 27 millions d'euros au BP 2013. Comme vous le savez, cette recette est très délicate à anticiper. Le montant inscrit au budget est donc prudent, restant en-deçà de ce que nous allons percevoir en 2012.

Ce poste de fiscalité indirecte intègre également :

- La taxe sur l'électricité : elle est prévue à hauteur de 9,4 millions d'euros, montant égal au produit final attendu en 2012 ;

- Les recettes de stationnement : anticipées à hauteur de 12,2 millions d'euros qui progressent ainsi de 170 K€ par rapport au BP 2012, ce qui traduit les efforts de la Ville pour obtenir un meilleur recouvrement de cette recette.

Cette progression est permise, notamment, par le recrutement de trois nouveaux agents au service de contrôle du stationnement. Dans la même perspective, la Ville développe le paiement par carte bancaire sur les horodateurs et le paiement sans contact.

- Enfin, ce poste intègre également le produit des jeux du casino pour une somme de 4,8 millions d'euros.

- Il intègre également la taxe locale sur la publicité extérieure dite TLPE.

A noter cette année que l'intervention de la Direction de l'Economie, du Commerce et de l'Artisanat a permis de relever de façon importante le montant de cette recette. En effet, le niveau constaté jusqu'à présent pour cette recette était de 900 K€. Grâce à la mise en œuvre des nouvelles mesures et notamment à un système de pré-déclaration depuis fin 2011, cette recette s'élèvera désormais à 2,6 millions d'euros. Je précise que cette taxe locale sur la publicité extérieure ne concerne pas les petits commerces. Nous avons considéré que ceux qui avaient une enseigne inférieure à 7 m² n'avaient pas à être taxés.

Regardons à présent les dotations de l'Etat.

Elles constituent le deuxième plus important poste de recettes de la ville et sont en repli. Ce repli est la traduction directe de la contribution des collectivités au redressement des comptes de l'Etat. Pour l'essentiel il s'agit de la dotation forfaitaire pour 102,6 millions d'euros qui baisse en 2013, par rapport au BP 2012, où elle était de 104 millions d'euros, et au BP 2011 où elle s'élevait à 106 millions d'euros et ce, du fait de la diminution d'une de ses composantes, «le complément de garantie».

Autre importante dotation de l'Etat :

- La dotation de solidarité dite DSU : la prévision au BP 2013 s'établit à 2,4 millions d'euros, soit 50 % du montant perçu en 2012. En effet, du fait de son classement, la Ville anticipe une sortie éventuelle du dispositif pour 2013. La prévision 2013 est de surcroît en recul par rapport à 2012. En effet, la loi de finances pour 2012 prévoyait, de façon dérogatoire, une dotation égale à 90 % de la dotation d'origine l'année de la sortie, alors que la loi de finances pour 2013 rétablit le dispositif de sortie de droit commun, soit 50 % du montant perçu l'année précédente.

- Egalement importante dotation de l'Etat constituée par la Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle (DCTP), c'est une variable d'ajustement historique du contrat de stabilité et elle est estimée pour 2013 à 1,3 million d'euros, en recul de 16 % par rapport à 2012.

Les recettes propres à présent : elles se composent :

- d'une part, des produits de service, tels que la restauration scolaire, les participations parentales pour les crèches, ou encore les droits d'entrée dans les équipements culturels de la Ville,

- et d'autre part, des produits de gestion courante (essentiellement les revenus des immeubles) encaissés par la Ville.

L'ensemble des recettes propres représente 58,7 M€. Elles progressent de 2,4 %, soit 1,4 M€, essentiellement sous l'effet des droits d'entrée obtenus dans le cadre de la conclusion de baux emphytéotiques, relatifs aux logements des instituteurs.

Hors cette recette exceptionnelle d'un montant de 2,25 M€, les recettes propres sont en repli de 0,9 M€. Ceci s'explique notamment par le caractère cyclique de certaines de nos ressources et notamment de celles du Musée d'Art Contemporain, qui en raison de l'année de la «Biennale d'Art Contemporain», n'organisera pas de grandes expositions en 2013.

Nous avons vu les recettes, abordons à présent les dépenses réelles de fonctionnement.

Les dépenses réelles de fonctionnement se décomposent pour l'essentiel :

- pour plus de la moitié des crédits consacrés à la masse salariale,

- pour environ 1/5 des charges à caractère général,

- mais aussi des subventions aux personnes de droit privé, qui représentent 11 % des dépenses de cette section.

Les frais financiers et les subventions aux organismes publics représentent respectivement 2 et 3 % de la section de fonctionnement.

Une fois retraitées, les dépenses de la section de fonctionnement sont estimées à 555 M€ et progressent ainsi de 2 % par rapport au BP 2012 retraité, qui s'élevait à 544 M€.

Parlons de la masse salariale : elle s'élève, au BP 2013, à 313,6 M€.

Les dépenses de personnel enregistrent une progression de 2 % par rapport au BP 2012, soit 6,3 M€ supplémentaires, qui intègrent notamment l'impact :

- du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) pour 2,7 M€,
- d'une hausse de 0,6 % du SMIC au 1^{er} janvier 2013, soit 0,4 M€,
- de la hausse des charges patronales, en lien avec la progression des taux des cotisations employeurs à la CNRACL, soit 1,8 M€.

Ainsi que la création nette de 39 postes :

- Huit de ces postes généreront des recettes, d'un montant égal ou supérieur aux charges induites. Ces postes concernent : le contrôle de stationnement (avec trois postes), le contrôle des terrasses (un poste) et le contrat de l'Archéologie pour les fouilles du quai Saint-Antoine (quatre postes sur la durée du chantier).

- Les autres créations de postes bénéficient, en priorité, aux ouvertures et extensions d'équipements : c'est le cas pour l'ouverture du groupe scolaire Victorien Sardou, mais aussi pour les nouvelles ouvertures de classes pour les groupes scolaires, Germaine Tillion et Marie Bordas. Ces trois opérations mobilisent à elles seules, vingt postes nouveaux, auxquels s'ajoutent onze postes créés dans le cadre de la refonte de la carte scolaire.

Il en va de même pour le futur parc Sergent Blandan, dont la surveillance implique la création de six postes de policiers municipaux supplémentaires.

Deux postes, en outre, sont ouverts à la Direction de l'Enfance, pour l'extension de la mini-crèche Pierre Corneille. Et enfin, deux postes sont créés à la DGTB pour assurer l'entretien des bâtiments des 1^{er}, 2^e et 4^e arrondissements.

Regardons à présent les charges à caractère général : une fois retraitées, des travaux de remise en état du Parc de Gerland pour 0,5 M€ et des travaux à mener sur l'atelier des décors, 3,2 M€, elles s'élèvent à 113,7 M€ et enregistrent une progression de 1,2 %, à périmètre constant, par rapport au BP 2012.

Cette progression s'explique principalement :

- d'une part, par les augmentations importantes que la Ville subit sur les prix de l'énergie, lesquels alourdissent ce poste de près de 1,2 M€,
- mais aussi, par l'évolution qualitative et quantitative du service public offert aux Lyonnais, évolution qui impacte évidemment les dépenses de la Ville.

A titre d'exemple de cette évolution continue, on peut citer pour 2013, le déploiement de nouveaux sanitaires, la création d'espaces verts supplémentaires, ainsi que la réouverture du Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation.

Il y a lieu toutefois de noter qu'un certain nombre de dépenses nouvelles auront, par ailleurs, des conséquences favorables en matière de recettes. On peut ainsi citer, à titre d'exemple, l'opération de fouilles du quartier Saint-Antoine, à laquelle la Ville va consacrer des dépenses à hauteur de 596.000 € et qui va conduire à encaisser des recettes pour 845.000 €.

En ce qui concerne les subventions aux personnes de droit privé.

Après retraitement, en particulier de la subvention du LOU Rugby, versée par anticipation à hauteur de 300.000 € en 2011, et réintégrée pour ce montant en 2012, les subventions aux personnes de droit privé progressent de 2,9 % de BP à BP. Elles s'établissent ainsi à 60,3 M€ en 2013.

Cette évolution est justifiée, d'une part par les extensions de périmètres (prises en compte des ouvertures de places en crèches ou de centres sociaux) et d'autre part des revalorisations conventionnelles.

Les subventions aux personnes de droit public.

Elles connaissent également une forte progression liée à une prévision 2012 minorée de la recette exceptionnelle qui était attendue par le CCAS sur cet exercice. Une fois retraitées de cet élément, ces dépenses sont stables de BP à BP.

Il est intéressant maintenant de regarder les frais financiers dont j'ai beaucoup parlé. Ils comprennent essentiellement les intérêts liés à la dette et à la trésorerie. Ils sont fixés prévisionnellement à 13,5 M€, contre 14 M€ au BP 2012, soit un repli de 3,4 %.

Cet ajustement prudent, à hauteur de 0,5 M€ tient compte à la fois :

- du niveau historiquement bas des taux d'intérêt et d'un encours de dette qui sera stabilisé à l'issue de l'exercice 2012,
- mais aussi au niveau exceptionnellement élevé des marges bancaires et du contexte très tendu que l'on continue d'observer sur les marchés financiers.

La gestion active de la dette et de la trésorerie, menée depuis de nombreuses années à la Ville, permet à celle-ci de gérer dans la plus grande sécurité son encours, tout en maîtrisant au maximum l'évolution des taux et des marges. C'est aussi, entre autre, ce travail qui permet à la Ville de continuer, malgré la situation actuelle, de lever des financements lui permettant de couvrir des dépenses d'équipement.

Dernier poste des dépenses réelles : les autres charges.

Ce poste intègre, pour la première fois cette année, les dépenses relatives à la contribution de la Ville au fameux Fonds National de Péréquation des Recettes Fiscales Intercommunales et Communales ou FPIC.

Mis en oeuvre pour la première fois en 2012, il avait été considéré, à l'occasion de l'élaboration du dernier budget primitif, que cette contribution venait minorer les recettes de la section de fonctionnement. Il apparaît désormais qu'elle impacte, en réalité, les dépenses de la même section, via le poste des atténuations de produits.

Le montant prévu au BP 2013 pour le FPIC, soit 1,6 M€, est donc en nette progression par rapport à la somme prélevée en 2012, qui était « seulement » de 659.000 €. Les anticipations tiennent, en effet, compte de la montée en puissance inéluctable sur cinq ans, du dispositif.

Regardons à présent, avec la nouvelle diapositive que nous vous présentons, la répartition des dépenses de fonctionnement par mission.

La répartition des crédits de fonctionnement par mission est stable dans le temps. Les missions Enfance et Education regroupent à elles deux, près du quart des dépenses réelles de la section de fonctionnement. La Culture mobilise pour ce qui la concerne environ 1/5 des dépenses de fonctionnement de la Ville.

Abordons maintenant sur une nouvelle diapositive, la détermination de l'épargne brute de la Ville.

Afin de conduire une analyse financièrement juste, nous n'évoquerons dans cette partie que les chiffres retraités. Malgré un léger effet de ciseau entre les dépenses et les recettes de gestion, qui progressent respectivement de 2,2 et 1,7 %, les ratios d'épargne restent quasi stables.

L'épargne de gestion, solde entre les recettes et les dépenses de gestion, s'élève ainsi à un peu plus de 84 M€. Elle est en très léger retrait par rapport au budget 2012, soit -1,4 % ;

L'épargne brute, qui correspond à l'épargne de gestion, amputée des frais financiers, atteint pour sa part près de 71 M€, en repli de seulement 1 % par rapport à l'épargne brute prévisionnelle du BP 2012.

L'épargne brute dégagée est donc consolidée entre les deux exercices, ce, au prix d'importants efforts de maîtrise de nos charges de fonctionnement, dans un environnement qui nous laisse, en revanche, peu de marges pour dynamiser nos recettes globales.

Cette préservation de notre épargne nous permet ainsi de rester dans la logique d'un autofinancement très élevé de nos dépenses d'investissement et ceci est pour nous essentiel dans ce contexte, où la ressource d'emprunts reste rare et chère.

Quelles sont les structures de financement des investissements ?

Les dépenses d'investissement progressent fortement de BP à BP, puisqu'elles passent de 134 M€ en 2012, à 173 M€ en 2013. Cette augmentation traduit ainsi pleinement, à la fois notre volonté de répondre aux attentes des Lyonnais et à notre capacité à jouer un rôle essentiel dans le soutien à l'activité économique.

Globalement, ces dépenses se décomposent de la façon suivante :

- 5 M€ d'études et de concessions,
- 18 M€ de subventions d'équipement à verser,
- 24 M€ d'acquisitions mobilières et immobilières,
- et 125 M€ de travaux.

2013 verra ainsi l'achèvement d'un grand nombre d'opérations dans les différents secteurs d'intervention de la Ville, que nous détaillerons dans quelques instants.

Concernant le financement des dépenses d'investissement de l'exercice 2013 pour un montant de 222 millions d'euros, il s'agit :

- d'une part du remboursement en capital de la dette à hauteur de 49 millions d'euros,
- et d'autre part des dépenses d'équipement de l'année pour 173 millions d'euros.

Il sera assuré :

- en priorité par l'épargne brute qui s'élève prévisionnellement à 71 millions d'euros,
- mais également par les recettes propres d'investissement qui progressent de 6 millions d'euros et passent de 26 millions d'euros au BP 2012 à 32 millions d'euros au BP 2013. Elles correspondent essentiellement aux FCTVA, aux subventions d'équipements à percevoir et aux produits des cessions.

- enfin, par l'emprunt, lequel sera mobilisé pour un montant prévisionnel de 119 millions d'euros. Ce montant reste cependant totalement théorique, notamment parce que le BP 2013 n'intègre pas une recette supplémentaire, qui est le résultat de la clôture de l'exercice 2012.

Ce résultat, une fois constaté au Compte Administratif 2012, viendra contribuer au financement des dépenses d'équipement de l'année 2013, par réduction de la dette d'emprunt initialement inscrite.

Vous allez voir à présent la répartition des dépenses d'équipement par mission.

A l'inverse de la section de fonctionnement, la répartition des dépenses d'équipement par mission est beaucoup plus volatile, dans la mesure où elle est la traduction directe de la réalisation du plan d'équipement.

Ainsi, la part relative des dépenses d'équipement consacrées aux espaces publics progresse fortement puisqu'elle était de 20 % l'an dernier, et qu'elle s'élève à présent à 34 %.

Cette évolution est relative aux Conventions de Maîtrise d'Ouvrage Unique (CMOU) liant la Ville de Lyon et le Grand Lyon pour les projets : Rives de Saône, Garibaldi et Parc Sergent Blandan.

En raison de l'état d'avancement de ces projets, il faut attendre d'importants appels de fonds de la part du Grand Lyon sur l'année 2013.

Examinons à présent l'évolution de la dette et les frais financiers.

Ce graphique retrace l'évolution de l'encours de dette de la Ville de Lyon et ses frais financiers depuis 1991. Il permet de constater la maîtrise de l'endettement depuis 2002.

Après deux années de désendettement important, en 2010 et 2011, qui ont conduit à une réduction de notre encours de plus de 90 millions d'euros, soit près du quart de celui-ci, l'année 2012 sera celle d'un encours stabilisé autour de 340 millions d'euros malgré une réalisation anticipée en investissement à plus de 120 millions d'euros.

Pour 2013 qui sera le pic en termes de réalisations du plan d'équipement, nous aurons nécessairement recours à des financements externes et notre encours de dette augmentera de 20 millions d'euros environ.

Nous ne sommes pas trop inquiets toutefois, quant à la mobilisation de ces financements externes :

- d'une part, parce que nous avons précédemment largement reconstitué notre capacité à emprunter, ainsi que je viens de vous le rappeler,

- et d'autre part, parce que nous avons anticipé d'éventuelles difficultés à mobiliser de la ressource d'emprunt bancaire, en sollicitant avec succès la place financière pour développer des financements desintermédiés.

Pour ce qui est de la présentation du budget, j'en aurai pratiquement terminé et je vais brièvement, maintenant, vous rappeler quelles seront sur l'année, mission par mission, les réalisations.

Parlons maintenant plus précisément de chaque mission.

Tout d'abord, la mission Culture et Patrimoine pour 135,6 millions.

Sur le plan culturel, l'année 2013 sera notamment marquée par les éléments suivants :

- par les quinze ans de l'inscription de Lyon au patrimoine mondial de l'UNESCO, auxquels s'associeront l'ensemble des établissements culturels de la ville,

- l'entrée d'une œuvre majeure de Jean Dominique Ingres dans les collections du Musée des Beaux Arts, acquise grâce au concours des mécènes, des collectivités, de l'Etat et d'une souscription publique,

- une programmation riche de nouveaux temps forts, notamment du côté de l'ONL qui n'interrompra pas sa programmation pendant la fermeture de l'Auditorium. Répétitions et concerts se dérouleront, en effet pendant cette période, au sein de la salle Albert Thomas à la Bourse du Travail.

Toujours dans la mission Culture et Patrimoine, parmi les principales opérations d'investissement à intervenir sur 2013, nous pouvons citer :

- les importants travaux de rénovation de l'Auditorium Maurice Ravel dans le 3^e arrondissement, dont la rénovation de l'orgue, qui conduiront l'établissement à fermer ses portes d'avril à octobre 2013,

- le lancement des études pour la réfection de la couverture du dôme et de la verrière de l'église Saint Pothin, et la restauration des chapelles, du clos et du couvert de l'église Saint Bruno des Chartreux

- le lancement des travaux de réfection des verrières et l'amélioration de l'accessibilité du Palais de Bondy, la réfection des façades et la mise en valeur nocturne du Palais Saint Jean.

Pour la mission Enfance, à hauteur de 48,1 millions d'euros :

Comme vous le savez, le domaine de l'enfance constitue un des axes prioritaires de notre plan de mandat et donc, les travaux vont se poursuivre sur plusieurs équipements d'accueil du jeune enfant.

Notre objectif demeure l'accroissement sensible, année par année, et malgré le désengagement progressif de la CAF, de nos capacités d'accueil dans ces équipements.

Les équipements, objets de nos efforts en 2013 donneront lieux à ouverture de places nouvelles sur les années 2013 et 2014

Il s'agit en particulier :

- de l'opération de la relocalisation de l'annexe du Relais d'Assistance Maternelle des Soyeux et de la ludothèque dans le 1^{er} arrondissement
- des travaux d'extension et de réhabilitation de la crèche Pierre Corneille dans le 3^e arrondissement,
- de la création de l'Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) Créqui-Villeroy qui représentera 30 places nouvelles dans le 3^e arrondissement,
- enfin des travaux de mise en conformité et d'extension de l'établissement d'accueil Pierre Delore dans le 8^e arrondissement.

En ce qui concerne la mission Education, c'est un montant de 120,8 millions d'euros qui sera consacré.

L'amélioration des conditions d'accueil dans nos établissements scolaires constitue le deuxième volet de nos actions en faveur de l'enfance.

Elle continuera à se traduire notamment :

- par les opérations d'investissement conduites en vue d'assurer l'ouverture de nouvelles classes ou de nouveaux établissements en 2013, tels que les Groupes scolaires Combe Blanche, Victorien Sardou et Marie Bordas,
- par les travaux de réhabilitation, de redimensionnement ou encore d'accessibilités, menés dans les établissements existants : Groupe scolaire Lucie Aubrac dans le 2^e, Groupe scolaire Joliot Curie dans le 5^e,
- par la poursuite des réhabilitations et transformations des restaurants scolaires en selfs services, notamment dans les Groupes scolaires Doisneau, Daudet, Grillon, Mistral, ce qui contribue à augmenter nos capacités d'accueil et à améliorer la qualité du service,
- et enfin, par le déploiement de programmes pluriannuels d'investissement visant notamment la réfection des préaux ou l'équipement des classes en tableaux blancs interactifs (TBI).

La Mission Sports pour 41,1 millions d'euros.

Après une année 2012 achevée par l'inauguration d'un des plus beaux équipements de ce mandat dans le domaine sportif, «la halle d'athlétisme Stéphane Diagana », l'année 2013 marquera la montée en puissance du plan de rénovation de nos piscines.

L'inauguration en juin 2013, des bassins Nord, des bassins ludiques et de la plage entièrement rénovée du Centre Nautique du Rhône en sera le point d'orgue.

Cette première tranche de tranche représente une opération d'un montant de plus de 10 millions d'euros. Elle sera suivie, dès la fin de la saison nautique 2013, par le lancement des travaux de la deuxième tranche qui se concentreront sur les bassins Sud et le bâtiment.

Outre la piscine du Rhône, les rénovations de la piscine Mermoz et de la piscine de Gerland seront également lancées.

Sur le plan de l'événementiel sportif, la ville accueillera au mois de juillet, une étape du Tour de France cycliste, le 13 juillet je crois, et s'associera à l'organisation des championnats du monde d'athlétisme Handisport.

J'en aurai bientôt terminé, mais je vais vous parler quand même des missions Solidarité, qui représentent 54,9 millions d'euros.

La participation de la ville dans les actions de lutte contre les violences faites aux femmes sera réévaluée en 2013.

Plusieurs opérations d'investissement seront conduites, parmi lesquelles :

- la poursuite des travaux de rénovation de l'EPHAD Marius Bertrand dans le 4^e arrondissement et le lancement des travaux de même nature, dans les EPHAD Jaurès et Jolivot,
- l'achèvement de la construction de la nouvelle MJC Perrache et de la Capitainerie dans le 2^e arrondissement et de l'espace Montchat dans le 3^e. Cet espace sera constitué d'une salle de spectacles, d'une MJC et de locaux associatifs.
- enfin, le lancement des travaux de construction des futurs locaux associatifs Garon Duret dans 8^e et la rénovation des bains-douches Delessert dans le 7^e.

Ces opérations accompagneront notamment le déploiement des nombreuses activités associatives qui animent la vie lyonnaise.

Je terminerai, si vous le voulez bien, avec la Mission « Espaces Publics » pour 96,9 M€.

Les espaces publics sont encore largement à l'honneur dans ce budget 2013. Ainsi, outre les participations de la ville à la production de logement social qui se traduisent par d'importantes subventions d'équipement, près de 5 M€, l'année sera marquée par un programme dense d'opérations permettant d'améliorer sensiblement le cadre de vie des Lyonnais.

Il s'agit à la fois :

- de grands projets, comme le parc Sergent Blandan dont l'inauguration est prévue à l'automne 2013 ; les rives de Saône ou encore l'aménagement de la rue Garibaldi,

- et d'aménagements de proximité, tels que la végétalisation du boulevard des Canuts dans le 4^e, la création du jardin des Minimes dans le 5^e qui fera fonction de jardin belvédère de proximité au sein du nouveau quartier urbain de l'Antiquaille, l'achèvement de l'aménagement de l'espace Brotteaux dans le 6^e ou encore l'aménagement du square Jean Torcy.

Mes chers Collègues, vous pourrez ainsi voir que tout en respectant le plan d'investissement que nous avons prévu, nous restons prudents car l'avenir est incertain, comme vous le savez tous. Nous pensons que ce budget sera un bon budget et que les prévisions que nous avons faites se réaliseront et ne réserveront aucune mauvaise surprise.

Je vous remercie de votre attention.

M. GEURJON Christophe : Monsieur le Maire, chers Collègues, en cette période de morosité économique, il est certain que l'optimisme budgétaire n'est pas à l'ordre du jour, même si vous vous félicitez de la bonne tenue des comptes lyonnais. Essayons d'y voir plus clair.

S'il est vrai que les grands équilibres budgétaires sont là, c'est grâce à la forte pression fiscale que vous faites subir aux Lyonnais. Oui, l'impôt est nécessaire et est une bonne chose car il permet d'introduire de l'équité dans une société naturellement inégalitaire et car il donne les moyens à l'Etat et aux collectivités locales d'investir, de proposer des services et d'accompagner les habitants. Mais Monsieur le Maire, trop d'impôt tue l'impôt, trop d'impôt asphyxie la société.

Aujourd'hui, nous en sommes là et ceci y compris à Lyon !

En effet, votre rapport Monsieur le Maire, indique que depuis le début de ce mandat, les impôts directs perçus par la Ville de Lyon ont augmenté de 68 M€. Concrètement cela représente, correction faite de l'augmentation de la population, une hausse du budget impôts locaux pour les Lyonnais de 24 %, soit en moyenne une majoration de 570 € pour une famille lyonnaise avec 2 enfants. Je ne connais pas beaucoup de Lyonnais qui ont vu leur revenu augmenter de 24 % en 5 ans !

Monsieur le Maire, le changement ce n'est pas encore maintenant à Lyon !

Votre inflation fiscale permet ainsi aux Lyonnais d'appartenir au TOP4 des habitants les plus taxés par leur municipalité (parmi les 16 communes appartenant à une communauté urbaine). Les données issues du site du Ministère des Finances démontrent que Lyon occupe la 4^e position pour le coût moyen par habitant de la taxe foncière et la 3^e position vis-à-vis du coût moyen par habitant de la taxe d'habitation.

Monsieur le Maire, le changement ce n'est pas encore maintenant à Lyon... il faudra donc attendre 2014 !

Le pire étant que année après année, les dépenses de fonctionnement augmentent inéluctablement (progression de 2 % cette année) ce qui fait que la hausse de la fiscalité devient pratiquement une obligation si on veut respecter les grands équilibres financiers. Point inquiétant à noter pour cette année, les dépenses évoluent plus vite que les recettes : respectivement 2 % et 1,7 %.

La masse salariale représente toujours presque 60 % du budget de fonctionnement de la Ville ce qui aboutit à contraindre très fortement notre budget et réduit d'autant nos marges de manœuvres. Ceci traduit - nous l'avons répété- une insuffisance de mutualisation des fonctions de centralité, beaucoup trop assumées par la ville-centre et insuffisamment partagées, ou « dé-doublonnées » avec la Communauté urbaine.

Monsieur le Maire, votre modèle François Hollande, lance aujourd'hui en lieu et place de la RGPP, le MAP (Modernisation de l'Action Publique), le nom est différent car le changement c'est maintenant, mais l'objectif est le même : réduire les dépenses. Vous auriez dû dès ce budget vous en inspirer !

Dans ces conditions, le Groupe Centristes et Démocrates pour Lyon – UDI, votera contre ce budget.

En guise de conclusion et pour élargir le débat, nous tenons à vous féliciter de votre volonté commune avec Michel Mercier de mettre en place à court terme une Métropole Lyonnaise. Nous regrettons un

peu la forme, mais honnêtement dans ce cas particulier, la concertation avec l'ensemble des élus concernés aurait-elle permis une telle avancée ?

Monsieur le Maire, quand vous rejoignez les positions que nous défendons depuis 4 ans, quand vous rejoignez les positions portées par les élus centristes, alors oui le changement c'est maintenant !

Nous attirons cependant votre attention sur le fait que cette évolution majeure de nos institutions doit s'accompagner d'une remise à plat complète de l'organisation des services de la Métropole ainsi que du management de nos collectivités.

Au-delà, nous souhaitons poursuivre dans le sens des réformes. En effet, si vous n'allez pas plus loin dans la réforme, vous allez créer un monstre technocratique éloigné des préoccupations des Lyonnais, vous allez éloigner encore plus les décideurs des citoyens. Nous souhaitons donc que les arrondissements de Lyon redeviennent des lieux de plein exercice de la démocratie de proximité.

Est-il normal, par exemple, que le 8^e arrondissement qui compte près de 80.000 habitants ait le même budget que la commune de Sainte-Catherine (dans le canton de Mornant) qui ne compte que 946 habitants ? Oui, Monsieur le Maire, cela doit changer.

Nous proposons que l'ensemble des dossiers de proximité : propreté, crèches, écoles, associations de proximité, cadre de vie, culture, ainsi qu'une grande partie des nouvelles compétences sociales, soit déléguée aux arrondissements qui auraient ainsi un rôle réel au plus près des Lyonnais, au même titre que les autres communes de la métropole.

Nous proposons que l'ensemble des dossiers plus globaux (logement, économie, relations internationales, voirie, urbanisme...) soient, eux, transférés exclusivement à la Métropole. Dans ces conditions, l'échelon administratif « Ville de Lyon » doit disparaître, la Métropole de Lyon pouvant ainsi avoir symboliquement son siège à l'Hôtel de Ville de Lyon.

Les dossiers lyonnais ne seraient plus le résultat d'arbitrage, de négociation et d'équilibre entre 5 niveaux différents (arrondissement, Ville, Grand Lyon, Département, Région) mais seulement dans 3 (commune ou arrondissement, métropole et région). Ce serait une révolution démocratique, une révolution simplificatrice, une révolution efficace. Dans un récent sondage, 61 % des Lyonnais y sont d'ailleurs favorables !

Alors oui, Monsieur le Maire, le changement ce doit être à Lyon, le changement ce doit être maintenant ! Je vous remercie.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, nous avons vu au moment du DOB, les multiples facteurs de tensions qui pèsent sur les collectivités territoriales. Je ne vais pas y revenir en détail. Je veux seulement souligner que c'est un contexte de tensions financières jamais connu depuis les lois de décentralisation. Les facteurs qui contraignent les ressources s'accumulent avec :

- le gel et la chute des dotations de l'Etat,
- l'impact budgétaire croissant de la péréquation,
- l'assèchement du crédit,
- et toujours plus de charges nouvelles (les rythmes scolaires en sont encore un exemple actuel).

Dans ce budget, des signes inquiétants apparaissent, comme l'amorce d'un effet ciseau entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. En cela, il reflète votre gestion qui, faute d'une maîtrise suffisante et anticipée des dépenses de fonctionnement, doit enregistrer un déséquilibre dès que le niveau des recettes de fonctionnement commence à se tasser.

Ce budget n'est pas en phase avec la situation de bouleversement complet des finances publiques auquel nous assistons.

Dans un contexte budgétaire contraint et une situation financière qui se dégrade sensiblement, il faut trouver des pistes d'optimisation tant en dépenses qu'en recettes, sans augmentation de fiscalité, et je sais que c'est difficile. Il faut, en d'autres termes, élaborer une stratégie d'adaptation avec de nouvelles modalités de mise en œuvre des missions. Mais rien de neuf dans ce document, pas même le budget annexe de l'Orchestre National de Lyon, annoncé pourtant l'an dernier.

Au moment du DOB, nous avons dit que la préparation budgétaire manquait de vision à long terme. Aujourd'hui, on comprend mieux pourquoi. Vous étiez en train de préparer un « big bang territorial », le « big bang territorial » ! Nous avons en effet appris dans la presse, la dévolution au Grand Lyon des compétences du Conseil général à l'horizon 2014.

Sur le fond, cette annonce n'est pas une surprise totale. Le principe de l'exercice par une métropole de la totalité des compétences départementales figurait dans le rapport du comité Balladur. Et Michel Mercier en avait déjà parlé dans les travaux du Sénat en 2009. Par ailleurs, on savait que vous étiez en train de négocier un statut particulier pour les grandes villes dans le cadre de l'acte 3 de la décentralisation.

Seulement, vous nous annoncez cela de façon totalement abrupte, sans un minimum de débat ou de discussion préalable. Vous êtes là, encore une fois, dans l'exercice solitaire du pouvoir et je vous rappelle que la démocratie locale existe. C'est bien dommage car, sur le fond, et c'est ce qui compte, nous sommes pour ce nouveau statut.

D'une part, les grandes villes doivent bénéficier d'un statut adapté, plus intégré, plus puissant. D'autre part, la situation des finances publiques impose la rationalisation de l'action publique. Il est en effet aujourd'hui indispensable de regarder dans chaque domaine (sport, culture, solidarité, emploi...) quel est le degré de superposition des budgets des collectivités qui interviennent et essayer de mieux coordonner les interventions, de mieux répartir les compétences entre les différents échelons.

Au-delà du calcul politicien, dont nous ne sommes pas dupes, nous attendons de ce « big bang territorial » une vraie plus value, un saut qualitatif à tous les niveaux pour la Ville, pour l'agglomération, pour les Lyonnais.

L'action publique doit gagner en qualité. Il est légitime, par exemple, d'envisager des rapprochements plus étroits entre compétences du Conseil général et centres communaux d'action sociale afin de réunir, au sein d'une chaîne cohérente, les différents volets de l'insertion sociale (logement, aide à la recherche d'emploi, prestations sociales). Dans ces domaines, les interventions des uns et des autres s'enchevêtrent trop. Il faut aller vers une approche globale par type de service rendu au public.

Dans ce cadre, l'échelon communal a un rôle indispensable de proximité. L'action sociale n'est pas du ressort évident de la métropole qui doit se consacrer essentiellement à l'exercice des fonctions concourant au développement économique, à la dynamique et à l'attractivité des territoires et au renforcement des infrastructures, afin d'offrir un service coordonné et combiné aux usagers.

La gestion des personnels doit aussi gagner en efficacité. Comment allez-vous faire avec 4.000 fonctionnaires de plus à gérer alors que vous avez déjà le plus grand mal à manager les effectifs de la Ville et du Grand Lyon ? A l'heure où la maîtrise des effectifs territoriaux au sein du bloc communal se pose avec de plus en plus d'acuité, ce changement doit s'accompagner d'une véritable politique managériale, celle que nous réclamons depuis des années déjà.

Il y a un enjeu de décloisonnement des administrations, de rationalisation des structures et de renforcement des synergies. Ce « Super Grand Lyon » ne doit pas aboutir à l'émergence d'une technostructure mais à la mise en place d'une administration moins coûteuse, moderne, efficace, rénovée autour d'une culture administrative commune et partagée entre la Ville et l'agglomération.

De ce côté-là, il y a beaucoup de chemin à parcourir. Nous avons souvent pointé un manque d'anticipation en la matière. Nous ne connaissons, par exemple, ni le contour ni le contenu du schéma de mutualisation entre la Ville et le Grand Lyon, pourtant obligatoire d'ici 2015.

Il faudra l'élaborer à l'aune des nouvelles compétences du Grand Lyon et voir qui fait quoi entre chaque niveau, en fonction de la qualité du service à rendre et des grands enjeux métropolitains.

Un exemple : la Biennale de la danse. Elle est largement subventionnée par la Communauté urbaine (à hauteur de 2,7 M€), avec d'autres partenaires. Parallèlement, la Ville a fait l'acquisition d'un tènement quai Perrache pour la Maison de la danse. Ne conviendrait-il pas d'en faire un équipement culturel d'intérêt communautaire et plus généralement, de définir une compétence culturelle métropolitaine ?

La question peut aussi se poser pour la gestion de services d'intérêt collectif (patinoires, piscines, par exemple). Il faut aussi mieux affiner certaines compétences communautaires, je pense à l'urbanisme et au logement. Mieux clarifier permettra de rendre à la proximité communale tout le rôle qu'elle doit avoir. Je pense, en particulier, à l'arrondissement sur le territoire lyonnais et je rejoins en cela le discours de Christophe Geourjon.

Il y a les compétences mais aussi la question du territoire. Quelle sera la place de cette agglomération sous statut spécifique dans le pôle métropolitain ? Quelle sera l'articulation des liens, des compétences économiques avec la Région ?

Enfin, autre point sur lequel nous serons vigilants : les finances. Quelles parts de recettes fiscales récupérera Lyon sur son territoire ? Quels emprunts ? Quelles dépenses supplémentaires va-t-on hérité avec un certain nombre de grands équipements, à commencer par celui du Musée des Confluences ? Le Grand Lyon devra-t-il assumer seul le budget de fonctionnement de ce musée ? Cette réorganisation devra pourtant se faire à moindres coûts.

Un vaste chantier va donc s'ouvrir. Comme l'enjeu est d'être plus efficace, d'améliorer le service rendu, de faire des économies, d'accroître le rayonnement international de toute l'agglomération, il faudrait tout remettre à plat et confronter à chaque niveau, pour chacun des services, l'intérêt de chacun des modes de gestion à disposition.

Dans ce budget 2013, ces enjeux n'apparaissent pas. C'est un budget « banal » par rapport au cycle électoral mais « anormal » au regard du contexte institutionnel et financier.

Nous avons dit, au moment du DOB, que votre préparation budgétaire manquait de vision à long terme. Aujourd'hui, on comprend mieux pourquoi. Ce budget est davantage tourné vers le passé que vers l'avenir. C'est un budget dépassé, c'est un budget sans horizon. Et nous le regrettons.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, nous voici donc au moment d'examiner le budget primitif pour l'année 2013, pour la Ville de Lyon. C'est le premier budget qui suit les élections présidentielles et législatives et les promesses que vous avez faites pendant cette période. Il est amusant, ou plutôt triste, voire navrant, de voir le revirement fait par le Parti socialiste que vous représentez, Monsieur le Maire.

Laurence Balas a rappelé lors du Débat d'Orientation Budgétaire avec quelle contradiction vous avez voté le pacte budgétaire européen voulu par Nicolas Sarkozy et dont vous disiez, pendant la campagne électorale bien sûr, que jamais, au grand jamais, vous ne le voteriez !!

Il en est de même du matraquage fiscal des Français :

- 15 milliards d'euros supplémentaires pris sur les ménages et sur tous les ménages, y compris les plus modestes !!

- 15 milliards d'euros sur les entreprises dont nous verrons bien si l'application du crédit d'impôt récemment voté leur permettra de retrouver une partie de ces 15 milliards.

Les ménages eux, payeront plein pot !

Toutes ces mesures pèsent sur les recettes de la Ville, comme elles pèsent sur les Lyonnais. Et comme il faut aussi faire des économies car la dépense publique est trop élevée, on gage l'équilibre des finances publiques sur des économies à faire, dont on ne sait pas bien sur quoi elles portent.

En tout cas, une chose est sûre, c'est que les Collectivités locales sont mises à contribution. Quand on pense aux reproches faits au Gouvernement Fillon par les Socialistes et leurs alliés, c'est-à-dire vous-mêmes ici dans cette enceinte, sur la stabilisation des budgets donnés aux Collectivités, quel revirement de situation, quel reniement ! Parions que les Français et les Lyonnais sauront s'en souvenir lors des prochaines échéances.

Alors comme chaque année, nous nous livrerons donc à l'examen du fonctionnement de notre Collectivité en recettes, comme en dépenses, à l'investissement et enfin, à la dette.

Concernant la question du fonctionnement de notre Collectivité.

Comme nous avons désormais pu tous le constater, les recettes venant de l'Etat diminuent, nettement, et vont sans doute continuer à diminuer. Ce que nous avions nous-mêmes eu le courage de dire quand d'autres préféreraient nier la réalité économique par calcul électoral. Calcul qui sera de courte durée si on en juge par les résultats des élections partielles d'hier et par la cote de popularité de votre candidat, M. Hollande, toujours en baisse dans l'opinion des Français.

Toujours est-il que les réalités s'imposent toujours. Et malgré les augmentations des prélèvements réalisées auprès des Lyonnais, au-delà des augmentations d'impôts passées (stationnement, terrasses, publicités extérieures des commerces), l'augmentation de nos recettes sera toujours limitée, hors nouvelle augmentation d'impôts bien sûr.

Cette année encore, je vais le redire, nous ne couperons donc pas à la nécessité de lancer une réflexion sur le périmètre d'intervention de notre Collectivité. Pour cette année, ça prend une tournure nouvelle. On a beaucoup parlé jusqu'alors de mutualisation des moyens avec le Grand Lyon pour faire des économies de fonctionnement. Parlons désormais de métropolisation !

Après l'annonce surprise faite avec le Président du Conseil Général sur la création d'une métropole et au-delà du caractère scandaleux d'une annonce faite sans aucune concertation avec les élus (M. Queyranne ne me contredirait pas !), c'est un enjeu nouveau pour notre ville et notre agglomération.

Cette proposition de création d'une métropole, nous l'avions nous-mêmes formulée au moment de la mise en place du pôle métropolitain, arguant du fait que le pôle métropolitain consistait en un étage de plus quand la métropolisation permettait justement d'intégrer un certain nombre de compétences.

Même si le travail collectif n'est pas votre fort, l'éventuelle création d'une métropole intégrant les compétences actuelles du Conseil Général pose de nombreuses questions sur le budget de fonctionnement futur de notre ville. En effet, les compétences sociales vont sans doute s'exercer pour partie au niveau de la métropole mais aussi des Communes et des CCAS. Se pose dès lors la question de l'équilibre futur entre les recettes et les dépenses des compétences transférées aux Communes comme à la future métropole. On le sait, en matière de dépenses sociales et je pense que sur la Ville de Lyon, nous risquons d'avoir un décalage entre les recettes et les dépenses et cela placera notre ville dans une situation difficile.

Il en va de même pour les grands équipements sportifs et culturels qui devront là aussi, faire l'objet d'une étude. Plusieurs exemples ont déjà été pris. Je ne reviendrai pas dessus.

Enfin, parce que la création d'une métropole ne doit pas faire oublier que nous avons des quartiers, des villages dans la ville et que la proximité reste un élément important. Quelle sera la place de nos arrondissements dans cette future métropole ?

Vous avez donc là l'occasion ou jamais de revisiter notre futur périmètre d'intervention, en concertation avec les personnels concernés (puisque'il faudra faire coexister plusieurs statuts différents), avec les organisations syndicales et j'ose le dire, avec les élus de toutes tendances car nous pouvons aussi apporter, qu'ils soient de la Majorité ou de l'Opposition, notre point de vue et nos idées. C'est un travail important qui donnera à notre Collectivité une perspective qui lui manque aujourd'hui dans un contexte financier et économique pour le moins inquiétant et incertain.

On le voit en tout cas aujourd'hui dans votre budget primitif pour 2013 : les perspectives manquent !!

Si on parle de l'investissement, vous avez évoqué cette question là, toujours en annonçant un chiffre surévalué à 172 millions d'euros pour l'année 2013. Si l'investissement doit être regardé en fonction de ses principales composantes (puisque 124 millions sont consacrés seulement aux travaux, les autres allant vers les acquisitions, subventions d'équipement et frais d'étude), l'investissement doit aussi être regardé en fonction des recettes propres et de l'épargne nette qui peuvent être affectées à cet investissement. Avec une épargne nette en recul, le recours à l'emprunt sera donc important, 120 M€, faisant ainsi repartir à la hausse notre endettement.

Enfin, sur cet endettement, vous mettez en avant un taux d'endettement qui est resté stable au cours de vos deux mandats. C'est vrai mais cela ne représente pas un exploit quand on sait que vous avez augmenté deux fois les impôts et que vous avez vendu pour plus de 120 M€ du patrimoine des Lyonnais. Autant de dette mais moins de patrimoine : l'équation est pour le coup moins glorieuse !!

Mais cette situation ne durera sans doute pas car les perspectives pour l'année 2013 sont celles d'une hausse à nouveau de notre endettement. J'y ajouterai également, sur cette thématique de l'endettement, l'inconnu que représente la mise en place de la métropole. Qu'en sera-t-il du transfert des dettes ? C'est là aussi une question qui devra trouver une réponse. En conclusion de cette intervention, je dirai donc que la perspective concernant le fonctionnement de notre collectivité reste pour le moins floue, la question de la métropole annoncée renforce nos inquiétudes et nous voyons derrière celles-ci la perspective d'une hausse d'impôts qui viendra diminuer le pouvoir d'achat des Lyonnais déjà bien mis à mal par votre Gouvernement.

L'investissement se financera par de la dette qui, pour le coup, repartira à la hausse. Pour toutes ces raisons, nous voterons contre votre budget.

M. RUDIGOZ Thomas : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, Monsieur l'Adjoint aux Finances, beaucoup de choses ont été dites par M. Brumm. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, nous avons une situation financière qui est très bonne. Nous avons un niveau d'investissement qui sera record en 2013 et qui nous permettra d'atteindre le chiffre de 173 millions d'euros d'investissement. Sur l'ensemble du mandat nous remplirons donc notre engagement qui était d'arriver à 800 millions d'euros. Je tiens juste à globaliser cela dans un investissement public sur notre territoire qui est de près de 4 milliards d'euros, si on ajoute sur l'ensemble du mandat les 2 milliards et demi d'euros quasiment du Grand Lyon et le milliard d'euros du SYTRAL. Donc, on le voit, nous sommes des collectivités qui investissons pour le développement de notre cité et le bien-être de nos concitoyens.

Tout cela en plus se fait à taux de fiscalité constant. Quand j'entends les propos de certains membres de l'Opposition, je tombe un peu à la renverse, car encore une fois on nous ressort la même chose. Le point fort du Maire de Lyon Gérard Collomb et de ses équipes, c'est que lorsque nous avons mené campagne en 2008, nous avons annoncé la couleur, si je puis me permettre cette expression -si Monsieur Broliquier- à 1 % près, et nous avons, contrairement à vous qui aviez parlé de ne faire aucune hausse fiscale, vous n'auriez jamais pu tenir cette non-hausse fiscale puisqu'on ne sait jamais sur quoi vous tranchez.

Donc le Maire de Lyon et ses équipes ont tranché, ils ont présenté devant les Lyonnais une augmentation fiscale. Nous nous y sommes tenus et ce n'est pas le cas de toutes les collectivités puisque dans quelques semaines, alors même que les conseillers généraux de la Majorité, lors de l'élection de 2011, n'ont jamais annoncé d'augmentation, on verra qu'il y aura obligation d'une augmentation de la fiscalité au Conseil général. C'est bien cela la différence entre une collectivité qui assume pleinement ses responsabilités, qui dit les choses et qui s'y tient, contrairement à d'autres qui se présentent à des élections sans dire la vérité à leurs concitoyens, et l'annonce n'en est encore que plus douloureuse.

Sur les perspectives, puisque vous avez beaucoup parlé de la Métropole, je crois qu'on se rejoint tous, effectivement c'est un grand big-bang pour reprendre l'expression d'un collègue, un grand big-bang territorial et institutionnel qui va se produire sur notre territoire. Cette métropole était attendue depuis longtemps par beaucoup d'entre nous, on en avait beaucoup parlé, il est vrai que ce n'est pas une nouvelle sidérante puisque

cela avait déjà fait l'objet de réflexion, de colloque, de commissions, le Sénat s'en était emparé. Il y avait même eu une commission Balladur-Mauroy qui en avait parlé. Nous avons tous eu l'occasion de donner notre avis. Je crois que nous étions nombreux sur les différents bancs à se rejoindre pour avoir une grande Métropole, sur un grand territoire urbain comme le nôtre. On entend la critique : cela s'est fait sans concertation ! En fait, ce n'est pas totalement vrai puisque nous avons tous eu ces moments de concertation et de discussion. Maintenant s'il faut à chaque fois que l'on veut faire une grande réforme, relancer ce type de concertation, c'est la meilleure façon d'enterrer la réforme. Je pense que Michel Mercier et Gérard Collomb qui ne sont pas du même bord politique ont eu une bonne idée et ont pris une bonne décision de l'annoncer. Nous les félicitons au niveau de notre groupe.

Je suis aussi attentif à la suite des événements, il est évident qu'il y aura des commissions de travail paritaire entre le Conseil général et le Grand Lyon pour le regroupement des compétences et des personnels. Ce sera très important également de voir comment on peut transmettre un certain nombre de délégations de compétences aux communes, car il est vrai par exemple, que sur l'action sociale par rapport au travail des CCAS, il pourrait être logique qu'un certain nombre de compétences sociales que possèdent le Conseil général soit transmis aux communes. A titre personnel et au nom de mon groupe, je pense que nous serions assez favorables à un tel transfert de compétences et que maintenant, il faut laisser le temps à la discussion, au travail de la commission paritaire. Chacun aura le temps de s'exprimer, aussi bien au Grand Lyon qu'au Conseil général sur ce domaine. Encore une fois, c'est une grande page de la décentralisation qui s'ouvre et je ne peux que féliciter le Maire de Lyon, Président du Grand Lyon. Je vous remercie.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, comme nous l'avons vu lors du débat d'orientation budgétaire, le contexte national et international est très difficile et se traduit au niveau de l'Etat et dans la situation économique et sociale pour nos concitoyens. L'Etat gèle ses dotations en valeur en 2013, et 2014 risque d'être encore plus contraint.

Le pacte de compétitivité va entraîner de fait une recherche d'économie de 10 milliards d'euros supplémentaires dans les dépenses publiques, alors qu'il n'y a pas de véritables garanties ou de contreparties des entreprises en termes d'emplois, de recherche ou d'investissement. Or, le soutien à l'économie avec des fonds publics, ici sous forme de crédits d'impôt, n'a de sens que s'il contribue réellement à la relance de l'actualité et non à la hausse des dividendes. Cela ne nous semble pas garanti aujourd'hui !

C'est pourquoi notre groupe critique, rassurez-vous Monsieur Havard, aujourd'hui comme hier, la ponction de fait sur les collectivités à travers ce gel des dotations qui est contreproductif car nos collectivités assurent une bonne partie de l'investissement public, indispensable au développement économique des territoires alors qu'elles ont par ailleurs, des budgets équilibrés.

Par contre, nous approuvons la réforme fiscale allant dans le sens de plus de justice et d'un rétablissement des recettes de l'Etat. Il ne peut pas y avoir de rééquilibrage des comptes publics sans un effort important de justice et de solidarité, même s'il y a encore beaucoup à faire en ce sens. Nous nous interrogeons donc sur le rythme et non pas sur le principe de réduction des déficits publics, pour nous trop rapide, qui pèse sur la relance et sur le fonctionnement des services publics, à l'exception notable de l'Education érigée en priorité nationale.

Il y a là un besoin de changement des orientations de l'Union européenne et des gouvernements qui n'arrivent pas à sortir des recettes qui ont échoué et nous ont plongés dans la crise actuelle. Il serait d'ailleurs grand temps d'interroger le rôle et les critères des agences de notation privées qui déterminent l'accès aux financements et d'aller vers la création d'une agence publique de notation autonome.

De la même façon, il faudrait concrétiser rapidement la création de l'agence de financement des collectivités et dynamiser l'engagement de la Banque postale et de la Caisse des dépôts dans les prêts aux collectivités et déjà ces deux décisions, récemment confirmées, vont contribuer à desserrer l'étouffement dans l'accès aux financements en 2013. On peut dans ce domaine d'ailleurs relever positivement la maîtrise des frais financiers dans notre budget 2013 grâce à des taux historiquement bas et malgré des marges de gestion des banques à la hausse.

Nous aurons donc en 2013, après des craintes justifiées en 2012, un peu plus de marge dans l'accès aux financements. Par contre, nous sommes inquiets devant la progression du chômage et de la pauvreté pour trop de nos concitoyens, malgré une vitalité et une dynamique plus importantes dans notre région et dans notre agglomération, par rapport à la moyenne nationale. Nous sommes inquiets de la persistance d'une crise du logement et du niveau des loyers, malgré notre effort sans précédent pour le logement social. Alors, nous ne pouvons qu'avoir un sentiment partagé devant notre budget 2013 en progression de 2 %.

Nous le voterons bien sûr, car les engagements du plan de mandat sont tenus avec 172 millions de crédits de paiement 2013 en investissement, en pleine période de crise et avec une maîtrise globale de l'endettement qui est inférieure à l'année 2000. Les réalisations de 2013 seront significatives avec le parc Sergent

Blandan, les rives de Saône, les écoles qui ont été citées par Richard Brumm, la première phase du centre nautique du Rhône, pour ne prendre que quelques exemples.

Ces investissements sont d'ailleurs une importante contribution à l'emploi et à la relance économique, et le même effort d'investissement est réalisé par le Grand Lyon. Nous voterons aussi ce budget parce que notre Ville n'a pas à rougir de la comparaison avec d'autres villes de l'agglomération, voire sur le plan national ou même européen. C'est vrai pour l'éducation, l'enfance, le sport, la politique sociale, la solidarité, la culture ou les espaces verts, pour ne prendre que ces exemples.

Nous tiendrons nos engagements dans le développement de l'offre Petite Enfance, de l'accès à la restauration scolaire, de la rénovation des résidences de personnes âgées ou sur le soutien au sport amateur ou à la création artistique. La Ville poursuit l'effort pour l'égalité et contre les discriminations, au soutien de la vie associative avec des conventions pluriannuelles qui nous sont enviées dans bien d'autres villes. Mais si nous voulons être lucides devant les réalités, nous ne pouvons que craindre, à l'avenir, une crise de croissance à venir et une progression des besoins en termes de logements accessibles à tous et de services publics, d'équipements liés à la progression démographique, mais aussi des besoins de solidarité liés à la crise. Besoins peut-être supérieurs à l'évolution de nos recettes pourtant relativement dynamiques.

Nous avons tenu et nous tiendrons en 2013 l'engagement de stabilité des taux des impôts locaux après l'augmentation de début de mandat qui avait été annoncée aux Lyonnais, mais il faudra bien, sans doute, au début du mandat prochain, redonner un peu de marge à la gestion municipale car nous ne pourrions pas tenir longtemps avec une limitation du budget Ressources humaines à 2 %, d'ailleurs inférieure aux 3 % qui avaient été annoncés dans le plan de mandat, et il est à noter que ce budget Ressources humaines du CCAS est encore plus contraint.

La Ville fait un effort important en personnel par exemple pour les écoles, qui correspond en fait à l'augmentation des effectifs scolarisés de 2 % et des inscrits à la restauration scolaire de plus 1.500 convives cette année à un sous-encadrement des équipes, et il faudra poursuivre l'effort.

Mais nous atteignons les limites des réorganisations et des redéploiements internes. Les services techniques ont du mal par exemple à suivre le rythme du plan d'investissement pour ne prendre que cet exemple. Les espaces verts ne pourront pas toujours absorber la maintenance des nouveaux espaces par le choix des végétaux ou la modernisation de l'arrosage. Les services auront donc besoin dans l'avenir de créations nettes, ou bien il faudra réinterroger le rythme de croissance de la Ville.

Il peut y avoir des pistes de recherche d'efficacité et de mutualisation avec le Grand Lyon actuel et avec l'émergence de la métropole européenne reprenant les compétences du département. Par exemple, une meilleure complémentarité dans la petite enfance pourra être recherchée avec les assistantes maternelles et leurs relais mais il est plus probable que la réorganisation vienne compenser le rattrapage du sous-investissement du département dans le centre de l'agglomération en matière de proximité.

Les années à venir exigeront donc de s'appuyer sur une relance de l'activité économique et des recettes fiscales correspondantes, sur des garanties d'évolution des dotations et des recettes propres des collectivités, sous peine de réinterroger un certain nombre de politiques et le niveau d'investissement.

Voilà chers Collègues, notre contribution au débat budgétaire. Le groupe GAEC, en conclusion, votera le budget 2013, et puisqu'un collègue l'a évoqué tout à l'heure concernant la réforme des rythmes scolaires, comme le Maire l'a déclaré, nous attendrons d'avoir des assurances financières écrites du Gouvernement pour décider de ce que nous ferons en 2013 ou en 2014.

Mme CONDEMINE Anne-Sophie, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, le budget primitif de l'année 2013 sera le dernier budget que nous réaliserons intégralement dans le cadre de cette mandature. Il se traduit principalement de deux façons.

Sur le plan de l'investissement tout d'abord. Richard Brumm nous l'a indiqué, 2013 sera un pic en termes de réalisation du Plan d'Équipement. Ainsi, nombreuses sont les opérations qui vont s'achever et s'ouvrir aux Lyonnais, que ce soit dans les champs qui portent nos priorités : Education, Enfance, Solidarités, comme dans ceux qui contribuent à améliorer sensiblement le cadre de vie de nos concitoyens : espaces publics, sports et culture.

Nous nous étions engagés à réaliser 100 M€ en moyenne en investissement chaque année sur ce mandat : nous en serons finalement à 110 M€. Le contrat sera donc rempli, nous ne pouvons que nous en féliciter et nos collègues de l'Opposition, qui s'en préoccupaient, pourront pour leur part se rassurer.

Sur le plan de la gestion de nos finances ensuite. Ce budget est en effet, une nouvelle fois, l'occasion de faire la preuve du sérieux qui signe la gestion des finances de cette Ville. C'est ce sérieux qui nous a permis, comme le souligne l'Agence de notation Standard and Poor's, d'aborder la deuxième partie de cette mandature dans des conditions très favorables.

Ainsi, malgré un contexte difficile, marqué par quatre années de crise économique et financière, malgré les tensions fortes qui en découlent sur nos dépenses et désormais également sur l'ensemble de nos recettes, que constate-t-on ? Que nos fondamentaux sont sains. Nous avons su maîtriser l'évolution de nos dépenses de fonctionnement, lesquelles ont eu sur la période 2009-2011, une progression moyenne inférieure à l'inflation constatée.

Notre encours de dette est stabilisé à l'issue de l'exercice 2012 et ne devrait que très modérément progresser sur 2013. Il sera alors bien en deçà de ce qu'il était à la veille des élections de 2001.

Notre capacité de désendettement s'établit aujourd'hui autour de 3,5 années, elle sera à fin 2013 encore bien en deçà des huit ans que nous nous sommes fixés comme objectif maximum.

Nous avons une stratégie claire, une gouvernance et une gestion financière jugées positives.

Depuis plusieurs années, nombreuses sont les actions qui ont été menées au sein de la Ville, pour optimiser les dépenses qui pouvaient l'être et mobiliser équitablement les recettes de notre ressort : politique achat, conventionnement avec les services de l'Etat, pour donner plus d'équité à notre fiscalité locale, notamment.

Ces efforts ont largement contribué à la situation dont nous pouvons nous prévaloir aujourd'hui. Les résultats obtenus témoignent que nous ne sommes pas immobiles en la matière, loin de là, puisque nous faisons même souvent figure de précurseurs auprès des villes de taille proche de la nôtre.

Mais nous savons aussi ne pas nous arrêter sur ce seul constat. Nos principes de gestion ne sont pas une fin en soi, ils n'ont d'intérêt qu'au regard de ce qu'ils autorisent.

Ce qu'ils autorisent, c'est la préservation, voire un supplément de marges de manœuvre, que nous consacrons à développer toujours plus de service public, toujours plus de qualité dans les prestations que nous offrons aux Lyonnais.

Ce surcroît de service public, nous le constatons dans le budget 2013, comme c'était déjà le cas dans le cadre des budgets précédents, à travers la progression des crédits que nous sommes en mesure d'affecter à l'ensemble de nos grandes politiques publiques : 6 M€ de plus pour l'Enfance en général, 10 M€ de plus pour les Solidarités, 22 M€ de plus pour les Espaces publics, dont le logement social, et ce ne sont là que quelques exemples emblématiques.

Une progression qui ne remettra pour autant pas en cause une situation financière saine, c'est pourquoi le Groupe Lyon Demain votera ce budget.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, les incidences budgétaires du traité européen, celles du pacte de compétitivité, font un avenir d'austérité, de récession, sans permettre de sortir de la crise. Alors que le changement promis devait se traduire par un mieux vivre pour nos concitoyens, nous en sommes réduits, cran après cran, à nous serrer la ceinture !

Notre budget communal est bien géré, Monsieur le Maire, et les finances de la commune sont saines. Mais, peut-on dépérir, voire mourir, en bonne santé dans un contexte économique et financier aussi défavorable aux collectivités territoriales ?

Car le budget 2013 va s'inscrire dans un climat d'interrogation, voire d'inquiétude, voire d'assèchement financier, avec la baisse annoncée de plus de 2,4 milliards d'euros des dotations de l'Etat pour les deux années 2014 et 2015, le gel de la dotation de l'Etat pour notre ville en 2013. A notre avis, l'étouffement progressif des capacités d'agir dans l'intérêt des gens est en marche.

On demande aux collectivités de participer à l'austérité. Or, il n'y a pas d'austérité juste ou efficace. Plus de 70 % des investissements publics viennent des collectivités locales. Elles sont un levier de développement économique et social, environnemental, équivalent par an à plus d'un million d'emplois.

Le budget réaffirme un certain nombre d'orientations communes, toujours en prise avec une réalité et une seule, celle des Lyonnais pour que la crise ne se prolonge pas.

Pour l'éducation : préoccupation partagée au sein de notre Majorité, les budgets sont maintenus en euros constants, des postes créés au nombre de 39, mais seront-ils suffisants pour la rentrée 2013 dans la restauration scolaire ?

Pour la culture, c'est 21% de nos dépenses globales, sans négliger la participation des artistes et citoyens aux événements nombreux de notre ville. Il nous faut, sans cesse quand même être attentifs à la possibilité pour toute la population de partager la culture et la création au plus près de chez eux.

Le logement est aussi une de nos priorités. Le budget traduit cette volonté dynamique de son développement et en particulier du logement social. 7 600 logements sociaux supplémentaires entre 2001 et 2012 ont été livrés ; 14 670 logements sociaux ont été financés de 2001 à 2012.

Nous voterons donc ce budget, mais en ce qui concerne l'emploi et le service public aux Lyonnais, nous sommes inquiets de la persistance du dogme de la stabilité des effectifs. Avec le fameux théorème appliqué

à Lyon « si création de poste, il y a suppression de poste, pour rester à effectif constant ». On a réorganisé, mutualisé, géré au mieux l'argent public, mais au bout d'un moment, on arrive à l'os, il n'y a plus rien à gratter ! Sauf à supprimer les services et équipements publics locaux ! Mais, quand on investit autant, quand on ouvre autant de nouveaux équipements, cela pose problème. Le redéploiement a des limites : en demander plus aux agents de la Ville aujourd'hui, c'est leur demander le don d'ubiquité. Le malaise des agents n'est pas une chimère : par manque d'effectifs, les conditions de travail se dégradent, la souffrance sociale de nombreux personnels s'étend. Avec autant de répercussions dans leur vie que de conséquences pour la qualité des missions rendues à la population, missions qui participent à la cohésion sociale et génèrent du vivre ensemble.

Les personnels saisonniers, occasionnels, les vacataires et les remplaçants sont aujourd'hui à Lyon, la variable d'ajustement nécessaire au fonctionnement de nos services. 11,2 M€ au budget du personnel leur sont consacrés. Cela mériterait me semble-t-il que la Ville s'engage progressivement vers un plan de dé-précarisation de leur situation.

Et comme le signalait M. Fournel, nous sommes à ce jour un peu loin des 3 % de la masse salariale de notre Plan de Mandat !

Je vous remercie de votre attention.

M. HELAL Karim : Monsieur le Maire, chers Collègues, une deuxième partie d'intervention très rapide sur deux points.

Premièrement pour mettre l'accent sur la démocratie participative et la concertation.

Nous venons de fêter les dix ans des Conseils de quartier à Lyon, avec des initiatives vivantes et dynamiques dans les arrondissements et à l'Hôtel de Ville et je crois qu'on a eu la confirmation de la richesse des hommes et des femmes investis dans les Conseils de quartier.

Ce vote du budget était l'occasion de faire le point des moyens humains, financiers, politiques, engagés dans ce domaine de la participation : concertation sur la plupart des grands projets d'aménagement conduits par le Grand Lyon. On a eu l'exemple en début de ce Conseil du projet Mazagran ; consultations sur de nombreux projets d'aménagements (squares, voirie, places, etc...) ; développement du pôle ressource « démocratie participative » au sein des services de notre ville ; moyens mis à disposition des Conseils de quartier pour leur fonctionnement ou pour leurs projets.

Et demain va s'ouvrir la concertation sur la révision du PLUH, document majeur pour l'avenir de notre ville : celle-ci a pu être préparée très en amont avec de nombreux ateliers de la ville et dans les arrondissements, pour élever le niveau de culture commune sur ses grands enjeux.

Tout cela montre bien que notre ville s'est engagée avec volonté, sous votre impulsion, Monsieur le Maire, et sous celle de Gérard Claisse, pour permettre une participation des habitants aux décisions qui les concernent.

Mais ce débat des dix ans de Conseils de quartier a également permis de mesurer la maturité des Conseillers de quartier et leur volonté d'aller plus loin dans l'expérimentation. Je crois qu'il est temps et qu'il est possible aujourd'hui, de franchir une nouvelle marche, en inscrivant plus fortement la participation citoyenne dans notre budget. Voici trois pistes pour être rapide :

- être capable d'identifier les moyens qui sont consacrés à cette démocratie participative et en faire un chapitre à part entière de la présentation politique du budget que nous avons eue tout à l'heure ;

- renforcer les moyens humains mis à disposition des mairies d'arrondissement pour l'accompagnement des démarches de concertation et des Conseils de quartier, car on sait que cela nécessite de l'ingénierie et de la préparation ;

- renforcer la culture de la concertation au sein des services de notre ville, ce qui passe par un travail sur la gestion du personnel, sa formation, son recrutement, l'organisation du travail en équipe. Je ne reviens pas sur l'intervention de ma Collègue.

Et enfin, puisque l'acte 3 de la décentralisation ouvre manifestement la porte à l'expérimentation politique dans les territoires, je termine par deux propositions plus générales et plus ambitieuses :

- premièrement, que l'Etat contribue par le biais d'une dotation spécifique au développement de la participation citoyenne dans les collectivités locales et notamment dans les communes et communautés urbaines parce que c'est un échelon très approprié,

- et que nous fassions à Lyon qu'une prochaine partie de notre Programmation d'investissement, la PPI soit soumise à discussion des Conseils de quartier, et j'insiste, c'est bien discussion et pas décision. 5 % serait déjà une enveloppe très significative. Cela s'est fait dans un certain nombre de communes de taille moyenne et nous pourrions être, Monsieur le Maire, la première grande Ville de France à l'expérimenter dès 2014.

M. HEMON Pierre, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, au moment où le Gouvernement tente de contraindre la dette française due en partie par plusieurs années du Gouvernement UMP et/ou RUMP, il nous paraît important au Groupe Europe Ecologie Les Verts de souligner le travail responsable de maintien d'une situation saine à la Ville de Lyon. Nous tenions à le souligner.

Il serait tout à fait bénéfique, Monsieur l'Adjoint, de flécher les économies réalisées grâce aux investissements dans le développement durable.

Je rappellerai ici que la culture politique qu'incarne notre Groupe considère la dette financière comme un vrai fléau, au même titre que la dilapidation du capital planète, que la consommation à outrance des ressources naturelles. Une dette massive et toujours plus incontrôlée, revient à faire peser les conséquences de notre inconscience passée et présente sur les générations à venir.

C'est dans cet esprit que nous soulignons un bon travail dans notre ville de notre Exécutif, en ce qui concerne -je ne reprendrai pas tout ce qui a été souligné par d'autres collègues précédemment- :

- le contrôle des marchés publics,

- la réflexion sur les banques et les paradis fiscaux, qui a suivi notre demande, et qui prend tout son sens quand nous voyons les difficultés du président du Conseil général qui n'a de cesse de se séparer de ses emprunts toxiques.

Nous savons tous par ailleurs que la hausse prévisible de la population de notre ville demandera plus d'investissements et de crédits de fonctionnement pour notre collectivité. En ce sens, anticiper et embaucher des personnels ne doit pas devenir un interdit.

Je terminerai en vous faisant part de notre inquiétude sur le projet débattu dans les assemblées concernant le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi et l'augmentation de TVA qui le finance, qui n'épargne même pas le logement social. Il faut le souligner, parce que cela impacte beaucoup de projets dans notre ville. En effet, notre collectivité, les entreprises qui y travaillent, les employeurs, les employés seront directement impactés, car il s'agit tout de même d'une dépense de 20 milliards d'euros qui sera votée.

Et actuellement, sans amendements notables, ces 20 milliards seront accordés aux entreprises, sans aucun ciblage ni condition, ce qui veut dire qu'une entreprise comme Mittal touchera ainsi 40 millions par an ! Tous les emplois seront concernés alors que seuls, 20 % d'entre eux sont soumis à la concurrence internationale.

Ne sont ciblées ni les entreprises en difficultés, ni les TPE (les très petites entreprises), ni les entreprises de taille intermédiaire.

Aucune recherche de réorientation de notre économie pour lui permettre de faire face aux enjeux environnementaux et sociaux, alors qu'il aurait fallu mettre ce pacte de compétitivité au service du modèle économique du XXI^e siècle, pour nous permettre de faire face à la rareté de la ressource, aux pertes d'emplois continues dans l'industrie et à la concurrence des pays à bas coûts.

En fait, faire un modèle plus économe en ressources, plus localisé, plus riche en emplois.

C'est bien dommage ! Profitons-en, avant la future loi sur le non cumul, pour demander aux parlementaires siégeant dans notre Conseil, de faire entendre ces remarques et plus encore de proposer des amendements en ce sens. Je vous remercie.

M. JULIEN-LAFERRIERE Hubert, Conseiller municipal délégué : Je laisserai deux minutes à mon Collègue Jean-Yves Sécheresse pour intervenir sur la question de la Métropole, mais tout de même, lorsque j'entends mes Collègues de l'Opposition s'exprimer sur ce sujet, je me dis que lorsqu'on est d'accord avec un gros dossier, il faut quand même s'exprimer, donc on n'attaque pas sur la forme, quand on est d'accord sur le fond. Mais ce qui intéresse les Lyonnais et les habitants de notre agglomération c'est le fond, c'est-à-dire, savoir si leurs élus sont capables de faire les réformes qui adaptent leurs structures administratives aux réalités socio-économiques de nos territoires. Et c'est bien cela qu'ils jugeront, cette capacité que nous aurons à expérimenter et à faire école au niveau national.

Alors j'en viens au budget. Je ne vais pas revenir effectivement sur ce que j'avais prévu dans mon intervention, parce que tout a été dit par notre Collègue Richard Brumm et les intervenants précédents.

Mais quand même, j'ai entendu beaucoup de choses sur les bancs derrière moi qui m'ont presque fait bondir. « Nous nous retrouverions dans une terrible contradiction avec l'arrivée de la Gauche au pouvoir, nous n'aurions plus d'argument à faire valoir.. ; »

Alors chers Collègues, ce que nous dénonçons avant tout il y a encore quelques temps, c'était le fait que le Président Sarkozy fasse payer aux collectivités locales l'incurie de sa gestion. Parce que sa gestion, c'était une dette publique qui a augmenté de 111 % en 10 ans, pendant que la dette de la ville diminuait de 26 % (- 26 % d'un côté, + 111 % de l'autre), je veux bien entendre tout ce que j'ai entendu derrière moi, plein d'arguments, pour montrer que la ville aurait mal géré, mais moi, je vois en 10 ans - 26 % d'endettement d'un côté, et + 111 % de l'autre, et des déficits budgétaires qui, certaines années sont allés jusqu'à 8 % du PIB.

Alors faire des cadeaux fiscaux d'un côté, et prendre aux collectivités locales de l'autre pour ensuite nous reprocher d'augmenter les impôts, c'est effectivement la ficelle un peu grosse qui est utilisée. Entre parenthèse -augmentations d'impôts- je ne sais pas, Monsieur Geourjon où vous êtes allé chercher tous vos exemples, moi, j'ai vu surtout des analyses qui ont montré que la Ville de Lyon, non seulement avait des taux d'imposition directs les plus faibles de France, mais également que l'augmentation des taux avait été l'un des plus faibles de France, si ce n'est le plus faible.

Oui, effectivement, c'est avec cette réalité là, ce contexte là, cet héritage là que le Gouvernement doit tenter aujourd'hui de retrouver l'équilibre et réduire la dette. Et cet avec cet héritage là, autant qu'avec le contexte de crise économique que notre Ville avec ce budget 2013 continue, malgré tout à aller de l'avant.

Car malgré les fortes contraintes qui ont été évoquées à l'instant, mais aussi précédemment par M. Brumm et je n'y reviens pas (le panier du Maire, les questions de la péréquation) la structure financière de notre ville reste saine. Et c'est cette situation saine qui nous permet d'investir au service des Lyonnais.

Un tel niveau d'investissement pendant dix ans, c'est tout à fait remarquable, et cela a été remarqué par de nombreux observateurs. Mais un tel niveau d'investissement l'année prochaine (175 millions) avec un tel contexte économique, c'est évidemment un exploit et quand j'entendais M. Broliquier dire que c'était un budget tourné vers le passé, je ne sais pas comment 175 millions d'euros d'investissement dans un tel contexte serait un budget tourné vers le passé.

C'est en tout cas un exploit rendu possible par les mesures efficaces prises pendant des années pour rendre plus optimale la gestion de notre collectivité.

Démarches performance, politique d'achats, gestion active de la dette qui permet d'obtenir des taux plus avantageux. Tout cela porte ses fruits aujourd'hui, et je voudrais également saluer, Monsieur le Maire, le travail d'optimisation des bases fiscales, car on a agi pour plus de recettes mais également pour plus d'équité et c'est un combat de longue date que nous menions déjà lorsque vous étiez maire du 9^e arrondissement et que nous constatons une inégalité très forte entre les bases fiscales.

Oui, c'est cette gestion qui nous permet d'investir pour l'avenir comme pour les services de proximité qu'attendent des Lyonnais de plus en plus nombreux. Jamais notre ville n'aura été aussi attractive.

Monsieur le Maire, il y a 11 ans, vous vous étiez donné le mandat d'offrir à ces Lyonnais toujours plus nombreux, le développement, les équipements, les services qui font la qualité de vie de notre cité, tout en préservant la santé financière de notre Ville pour préserver les générations futures et en particulier le « portefeuille » si je puis m'exprimer ainsi du contribuable lyonnais. C'est ce qui a été fait.

Ces objectifs ont été atteints et c'est ce qui nous permet, malgré le contexte particulièrement défavorable aux grandes collectivités locales, de continuer à aller de l'avant avec ce budget pour l'année 2013. Je vous remercie de votre attention.

M. SECHERESSE Jean-Yves : Monsieur Brumm, je ne sais pas si vous vous en doutiez, mais manifestement votre budget n'intéresse pas trop l'Opposition qui, bien entendu n'a pas grand-chose à « déguster » et vous avez remarqué également que le projet de réforme territoriale arrivant, on passe à autre chose. Alors que le débat n'est même pas lancé, on nous explique déjà que sur le fond il y a accord, mais que c'est sur la forme que les choses ne vont pas. On connaît ce traditionnel débat sur le fond et sur la forme, on nous l'a joué et rejoué, on se croirait dans les mauvaises opérettes.

Premièrement, sur la question de la métropole, attention aux manipulations de mots. Vous savez on utilise indifféremment ce terme que la métropole s'appelle « Angers ou Shanghai », il y a donc des terminologies un peu suspectes. Dites-vous bien, interrogez-vous une seconde, y compris avec le maire d'Oullins : ce pourquoi aujourd'hui, en France, y a-t-il 25 ou 27 pôles métropolitains qui vont se créer alors qu'il n'y aura qu'une seule métropole, à la « mode Sarkozy », celle de M. Estrosi. Interrogez-vous à ce sujet.

Je peux également vous dire tout de suite que dans le cadre de cette métropole européenne qui, probablement, nous sera livrée par la loi et le débat parlementaire, le pôle métropolitain lyonnais, avec nos amis de Saint-Etienne, de Vienne et du Nord Isère, continuera d'exister car nous avons besoin de hisser nos coopérations à une échelle métropolitaine avec nos voisins et non de les absorber.

Si votre ambition est de faire fusionner les Stéphanois dans le Grand Lyon, je vous souhaite bon courage, allez-y tout de suite et je vous souhaite bonne chance. Le problème n'est pas là. Nous allons donc entamer une discussion qui va probablement...

(Protestations du Groupe Ensemble Pour Lyon.)

M. LE MAIRE : Les membres de l'Opposition sont écoutés dans un calme total. Ensuite ceux-là même coupent la parole à tout le monde et quand de temps en temps, ils se prennent une « petite baffe » ils crient aux victimes. Si vous voulez interrompre et crier, ne vous étonnez pas, de temps en temps, de vous faire « tacler ».

Monsieur Sécheresse, vous avez la parole.

M. SECHERESSE Jean-Yves : Si vous le permettez, je vais continuer et nous aurons l'occasion de débattre et de discuter des dizaines et des dizaines de fois en 2013. Vous le savez Monsieur Havard, vous qui avez été parlementaire, le Parlement débattrait beaucoup de ces questions là et bien entendu nous serons très attentifs à ce que ce débat parlementaire dira.

Cela étant, pour revenir dans la logique normale, celle de l'Adjoint aux Finances, je crois qu'il faut dire qu'il est nécessaire que nos territoires s'adaptent aux réalités économiques telles qu'elles sont. Bien entendu, la France d'aujourd'hui est une France parfaitement urbaine et pour cette nouvelle vague de décentralisation proposée par le Gouvernement, c'est le débat parlementaire qui tranchera et permettra enfin de faire en sorte que cette réalité urbaine de la France métropolitaine, celle qui apporte de la richesse, de la vitalité économique, l'université, la recherche et l'innovation dans nos territoires, soit inscrite dans la loi et puisse donner un sacré « coup de booster » à la vie économique de notre Pays qui connaît un contexte, Monsieur Brumm vous l'admettez, très difficile.

Donc, locomotive de la croissance, la loi telle que nous pouvons l'imaginer, mais nul ne l'a vu, car je crois que le Gouvernement n'en a pas encore discuté au Conseil des Ministres, visera à faire de notre métropole européenne, si j'en crois la terminologie, une métropole qui peut compter en Europe, c'est-à-dire se hisser à la hauteur de Barcelone, de Francfort ou de Manchester. Donc on voit bien que l'ambition qui devra être la nôtre n'est pas de savoir, Monsieur Broliquier, si on va avoir une piscine à tel endroit et un gymnase à un autre. Bien sûr que nous nous intéresserons à ces questions là et nombreux seront les groupes de travail qui, pendant des mois et des mois, vont s'interroger sur la façon dont le département du Rhône pourra s'insérer dans le Grand Lyon.

Des compétences nouvelles sont donc nécessaires à nos collectivités, en particulier à nos métropoles, et il va de soi qu'il s'agira aussi de faire en sorte de mieux répondre aux besoins de nos compatriotes et je crois qu'il faut le dire à l'ensemble des Lyonnais, la question sociale sera au centre de ces nouvelles compétences, et M. Fournel pourrait en parler facilement, puisque la question de la petite enfance et de tout ce qui va concerner le sort de nos enfants deviendra important pour cette métropole.

De plus, et je tiens à vous rassurer, mais vous verrez le débat viendra le conforter, la commune restera dans le Grand Lyon comme ailleurs la pierre angulaire de ce dispositif territorial tel que la réforme, probablement, nous le promettra. Bref, un nouveau souffle démocratique va souffler en France, je pense, et je voudrais vous le rappeler pour terminer, que le débat va être long.

Premièrement, toute l'année 2013, vous le savez le Parlement, et je parle sous le contrôle de nos parlementaires, va aborder ces questions là. Ensuite, il s'agira en 2014, comme premier pas démocratique très probablement, de faire en sorte que par une logique de fléchage, dans le cadre de l'élection municipale, un certain nombre d'élus siègent dans cette nouvelle entité que sera la « Métropole européenne » et ensuite à partir de 2020, je crois que personne n'est en désaccord à ce sujet, chacun pourra élire au suffrage universel le Président comme les Conseillers de cette entité.

Bref, beaucoup est devant nous : beaucoup de labeur, d'échange et de travail. Par pitié, arrêtez de polémiquer car vous risquez de manquer de souffle si vous continuez sur cette piste. Je crois que la vie publique française ne s'en sortira que mieux, la vie politique aussi et personnellement, au nom de mes amis Socialistes, j'ai confiance dans la possibilité de faire en sorte que notre agglomération devienne une grande métropole européenne comme Paris, comme Lille et je l'espère comme Marseille.

M. BRUMM Richard, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, mes remarques seront brèves, puisqu'en fait je pensais que nous allions parler sérieusement du Budget, alors que nous avons parlé uniquement de la métropole.

J'ai bien compris que le Budget était si « parfait » qu'il méritait peu de critiques.

J'ai toutefois entendu des expressions outrancières dont je n'ai pas bien saisi le sens :

- M. Havard a dit que les perspectives manquent (Adopté)

- M. Broliquier a dit que le budget était dépassé, sans horizon (Adopté)

J'aurais tendance à croire que vous n'avez pas écouté ce que je vous ai dit, puisqu'au contraire je vous ai montré que nous avons beaucoup de réalisations devant nous.

Je vous ai montré que la Ville était bien gérée sur le plan financier

Vous avez pourtant énoncé, les uns et les autres, un certain nombre de contre vérités en disant, par exemple, que nous étions responsables des augmentations d'impôts.

Or, vous le savez, le Maire a promis, et tenu, qu'il n'y aurait qu'une seule augmentation d'impôt au début du mandat et pas d'autre.

Si effectivement les bases de la fiscalité augmentent, c'est parce que la loi de finances prévoit cette augmentation.

En outre, il existe une augmentation physique des bases, mais pour le reste je pense que vous êtes vraiment injustes.

Pour la gestion, si on regarde les leviers d'optimisation pour les dépenses, nous avons une politique d'achat qui fait référence partout dans les grandes villes. Nous encadrons la masse salariale, pour mon amie Nicole Gay peut-être un peu trop (Adopté), mais nous l'encadrons ainsi que les subventions. Nous mettons ainsi à plat les activités de la Ville.

Pour les recettes, nous optimisons au maximum les bases fiscales avec les Services Fiscaux, nous recherchons de nouvelles recettes, des financements européens, du mécénat, etc... Qu'y a-t-il donc de critiquable dans ce que nous faisons ?

Benoîtement, vous glissez, mais sans trop insister car il est vraiment très modeste, qu'il existe cette année dans le Budget un effet de ciseau de 0,3 %.

Permettez-moi de vous renvoyer à toutes les autres villes, de tous bords, et vous verrez qu'un effet de ciseau à notre époque de 0,3 % est dérisoire.

Je citerai simplement Bordeaux qui n'est pas une ville ayant la réputation d'être mal gérée : son budget présente un effet de ciseau, cette année, de 1,1 % Qu'en dites-vous ?

Je vous ai dit tout ce que je pouvais vous dire sur le Budget.

Pour la Métropole, je ne suis pas compétent, mais je pense que M. le Maire va être excellent sur le sujet.

M. LE MAIRE : Vous êtes gentil Monsieur Brumm. Chers Collègues je vais dire quelques mots sur les échanges que nous avons eus. D'abord dire aux Lyonnais qu'il y a aujourd'hui peu de villes qui peuvent se comparer à Lyon du point de vue et de leur gestion, et de leur développement.

Du point de vue de la gestion, je veux bien, dans un prochain Conseil municipal tenir un débat contradictoire avec mes amis de l'Opposition pour faire des comparaisons, chiffres en mains, sur la période 2001-2012 avec Marseille et Bordeaux et on verra où se trouve l'avantage.

Ils nous avaient dit, lors des dernières discussions, qu'ils parlent de la Métropole parce que l'argumentaire s'amenuise. Qu'est-ce qu'ils nous disaient lors des derniers débats ? « Mais vous voyez bien que vous n'arrivez pas à investir, que vous n'investissez pas, que vous n'atteindrez jamais ce qui était prévu au Plan d'investissement ». Et on s'aperçoit qu'on y est. On avait eu raison de calibrer un plan d'investissement, cher Richard Brumm, qui était raisonnable. L'investissement, c'est ensuite des créations d'emploi. Donc si on investit davantage qu'on ne peut ensuite faire fonctionner, évidemment que ça ne fonctionne pas et qu'on a, à chaque fois, essayé de calibrer de manière à ce que l'on fasse des investissements et qu'on soit capable ensuite de pouvoir les assumer.

Pour assumer cela, il faut à un moment donné que quelques impôts soient payés. Nous avons augmenté les impôts en début de mandat de 6 %. Ce qui est très peu par rapport à l'ensemble des villes françaises. Et contrairement à ce que dit M. Geourjon, nous sommes la troisième ville la moins taxée, parmi les villes de plus de 100 000 habitants, les grandes villes, celles qui sont de la même référence. Parce que M. Geourjon il nous fait des choses bizarres : il compare le 8^e arrondissement et Sainte Catherine. Quand on compare le développement du 8^e arrondissement et celui de Sainte Catherine, j'invite les Lyonnais à aller voir Sainte Catherine, je ne sais pas s'ils connaissaient Sainte Catherine en 2001, mais entre 2001 et 2011, j'aime mieux le développement du 8^e arrondissement et ça n'a rien de vexant pour les gens de Sainte Catherine, c'est plutôt que la comparaison est un peu bizarre. Evidemment que quand on fait de telles comparaisons, on aboutit à des choses relativement extravagantes.

Vous avez encore et vous pourrez vérifier, la taxe foncière et la taxe d'habitation de toutes les grandes métropoles et vous verrez où on se situe parmi les grandes métropoles. Donc argument nul et non avenu.

Si on regarde, on comparera nos sources, la base statistique, l'augmentation sur les dernières années, on a montré un tableau éloquent. Aujourd'hui en terme de dette, on se trouve au niveau de 99 quand l'Etat a accru son endettement de 100 % et quand la plupart des villes, je n'ai pas regardé les statistiques aujourd'hui mais on pourra vous les faire voir la prochaine fois, a au moins augmenté de 20 à 30 %, si ce n'est pas 50 %, leur endettement.

C'est dû à une gestion extrêmement sage des finances publiques. Cela suppose, mes chers Collègues, de tenir le même discours partout. C'est-à-dire de le tenir devant vous, devant les organisations syndicales, de tenir un langage de vérité. De dire qu'on ne peut pas augmenter le nombre de salariés de manière perpétuelle car à un moment donné, si on fait ça, on se retrouve très vite devant le mur.

Un certain nombre de communes ont aujourd'hui alerté l'opinion publique sur la façon dont elles étaient endettées. Lorsqu'on regarde le quota de salariés, le nombre de salariés par habitant, aux mêmes villes, sur la même référence, on s'aperçoit très souvent qu'elles sont allées droit dans le mur.

Cela ne veut pas dire qu'il y a un dogme qui consisterait à dire qu'on n'augmente pas le nombre de salariés. Cette année, en postes nets, on augmente de 39 salariés. Pouvaient-on faire autrement ? Les réponses sont quelquefois contradictoires d'un banc à l'autre. Et bien non puisqu'on ouvre un certain nombre de groupes scolaires. Pour les deux groupes scolaires qu'on a ouverts, Germaine Tillion et Marie Bordas, il va falloir 20 postes supplémentaires. On va ouvrir bientôt Sergent Blandan. Il faudra des gens qui surveillent, qui gardiennent, qui fassent la gestion de ce parc. Nous devons donc augmenter les effectifs. Pour le reste, c'est relativement minime, deux postes dans une crèche à la Direction de l'Enfance.

Nous sommes obligés de travailler par redéploiement, par mutualisation. C'est bien parce que nous avons vu ce problème dans une époque où les moyens, y compris ceux de l'Etat, j'en dirai quelques mots après, ne sont pas extensibles à l'infini, où la période va être difficile. Nous avons pris la décision avec le Président du Conseil Général de supprimer une couche du millefeuille. Parce que si on veut raboter à la marge, on n'arrive jamais à rien. Il faut procéder par grandes réformes. Lorsque demain, on va mettre ensemble les services sociaux du Conseil Général avec les services sociaux de la Ville, ça a un sens. On va pouvoir répondre à la fois mieux au public et en même temps diminuer sensiblement les coûts parce qu'il n'y aura plus deux administrations mais une seule. Il n'y aura plus une maison du Rhône et 50 mètres plus loin une maison qui représente la Ville. On essayera de faire que les uns et les autres puissent traiter les mêmes dossiers. C'est comme ça qu'on arrivera demain à faire un certain nombre d'économies dans notre pays.

Sur la situation nationale, il est vrai qu'elle est un peu compliquée parce qu'on se trouve devant une sorte de contradiction. La contradiction, c'est qu'à la fois il faut réduire la dette et en même temps, il ne faut pas étouffer l'économie. Ce n'est pas une situation facile à gérer. Les priorités qui ont donc été données visent à répondre à ces deux besoins : réduire drastiquement les déficits parce qu'on ne peut pas, quand on est à 90 % du PIP sur la dette, continuer à laisser filer cette dette. Croyez-moi, il aurait mieux valu au début du quinquennat précédent, ne pas abaisser les impôts et ne pas être exsangue à la fin du quinquennat et être obligé d'ailleurs, dans l'ultime année, de les ré-augmenter. Vous voyez, ce n'est pas seulement idéologiquement funeste, c'est pratiquement maladroit. Imaginez que moi, j'ai fait la même chose et que je sois obligé cette année de ré-augmenter les impôts, vous pousseriez des cris d'orfraie. Et bien c'est ce qui s'est passé. C'était un peu maladroit.

Il faut à la fois réduire la dette et en même temps, il faut donner un ballon d'oxygène aux entreprises. Aujourd'hui, les problèmes posés par le rapport Langlois, mes chers Collègues, ce ne sont pas de faux problèmes. Je vois l'économie lyonnaise tous les jours. Je vois ce qui fait la force de notre ville. Je vois comment elle s'est développée. Je vois notre tissu de PME présentes à l'export, qui vont sur les marchés, défendant déjà sur notre territoire des parts de marché. Parce que les consommateurs, ils achètent souverainement et ils ne regardent pas si le produit a été fait dans les PME. Ça commence à venir mais ce n'est pas l'attitude la plus courante. Donc bien sûr qu'il faut relancer l'économie.

Je me rappelle, dans les premières années, un certain nombre de gens sur ces travées pensait que j'étais obsédé par l'économie. Et en l'espace de 10 ans, si aujourd'hui on se trouve dans la situation dans laquelle on se trouve, c'est qu'on y a pensé sans cesse.

Il y a un chiffre que j'ai donné à la Communauté urbaine que je vais redonner, qui est très significatif : c'est le nombre de mètres carrés de bureaux qui ont été vendus. Pas construits, vendus. Lorsqu'on était au début du premier mandat, entre Lille, Toulouse et Lyon, on était à peu près sur le même chiffre. Et l'année dernière, on a vendu 260 000 m² de bureaux, bureaux occupés, pas vides. Comme vous le savez, il n'y a aucune surchauffe dans l'agglomération et aujourd'hui, on est plutôt en pénurie de production de bureaux. Donc 260 000 m² ! Dans le même temps, le deuxième et le troisième, c'était Toulouse et Lille, ils en ont fait 130 000. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, on est à deux fois plus de ce que l'on faisait par le passé.

Quand je regarde quelle est la situation aujourd'hui de Marseille et bien croyez-moi, mes chers Collègues, je ne veux pas en rajouter, ils regardent quelle est la situation de Lyon.

Le Président de la Chambre de Commerce de Marseille vient voir à Lyon pour savoir comment on a développé la ville, comment effectivement on réussit aujourd'hui à construire la métropole, parce qu'il aimerait bien qu'à Marseille on puisse faire la même chose que nous faisons aujourd'hui à Lyon. Après, on me dit : « mais c'était ce qu'on voulait faire ! »

Non, la métropole comme le disait M. Sécheresse, cela peut aller d'Angers à Shanghaï, peut-être pas de Sainte-Catherine à Shanghaï mais enfin, sait-on jamais, on est toujours la métropole de quelqu'un. En tout cas, ce qui avait été fait, c'était quoi la dernière fois ? C'était de supprimer l'échelon communal et personnellement, je ne pense pas qu'on puisse supprimer l'échelon communal. J'ai vu d'ailleurs que M. Geourjon voulait continuer. Lui, il veut supprimer Lyon carrément, donc c'est quand même un choc là. Si j'annonçais brutalement demain aux Lyonnais, ça ce n'est pas le sondage à 61 %, ce serait la réalité, je peux vous dire que cela leur ferait un choc.

Je pense que l'échelon communal, aujourd'hui nos interlocuteurs s'y identifient parce qu'ils savent qu'ils ont quelqu'un qui est en responsabilité par rapport à eux, et qu'ils peuvent aller voir s'ils ont envie de poser des questions. Les maires d'arrondissement le savent, je le sais aussi, c'est quelque chose de tout à fait fondamental de pouvoir être en contact avec la population. Si aujourd'hui la réforme métropolitaine que nous faisons est finalement adoptée par tout le monde, et bien c'est justement parce qu'on ne supprime pas l'échelon communal, celui auquel adhèrent les habitants qui comprennent bien que la mutualisation entre le Conseil général et le Grand Lyon sur un territoire et ensuite le bloc intercommunal sur un territoire comme le Grand Lyon, cela va presque naturellement de soi.

Aujourd'hui, on est bien incapable d'identifier chez les habitants ce qui relève de la compétence de l'un et ce qui relève de la compétence de l'autre. Donc, ce qu'ils veulent, c'est qu'un service soit assuré, et ce service nous allons l'assurer.

Or, je vois bien qu'on hérite de beaucoup de choses et donc il y aura des efforts à faire demain. Je vois bien quelles sont les difficultés, vous ne les soulignez pas trop parce que cela aurait trait à vos démonstrations globales de l'inefficacité de la gestion de la Ville de Lyon. Mais oui, on va affronter, y compris ces difficultés-là parce que c'est évidemment fondamental pour nos populations, c'est fondamental tout simplement si nous voulons continuer à pouvoir développer notre action. Comme nous n'aurons pas, au niveau national, des finances qui iront en s'améliorant, et bien nous essayons de faire en sorte de pouvoir faire des économies d'échelle sur notre territoire.

Voilà, mes chers Collègues, ce que je voulais dire. Sachez bien que lorsque vous dites « vous manquez de vision », c'est toujours avec un sourire que je regarde tout cela. Comme j'ai commencé par M. Geourjon, je vais terminer par lui qui me disait lors du dernier Conseil, c'était sa conclusion lors de l'intervention sur le DOB : « vous voyez, nous restons fidèles à nos convictions, nous n'avons pas changé, et finalement vous non plus, Monsieur le Maire, vous restez dans un statu quo qui n'offre pas aux Lyonnais une vision, une ambition pour Lyon ». Et bien, Monsieur Geourjon, comme à cette époque-là nous avions déjà cette noble ambition, votre intervention me faisait déjà sourire.

Nous allons voter le budget primitif 2013 par chapitres budgétaires et articles spécialisés.

Pour vous éviter la lecture fastidieuse de ces chiffres, la liste des dépenses et des recettes du budget primitif 2013 répartie par chapitre a été déposée sur vos pupitres. Je vous invite à en prendre connaissance.

Je mets aux voix le budget principal réparti par chapitre. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien lever la main. Avis contraire ? Abstention ?

(Les groupes Centristes et Démocrates pour Lyon - Union des Démocrates et Indépendants, Lyon Divers Droite et Ensemble pour Lyon - UMP, Nouveau Centre et apparentés ont voté contre.)

De même que pour le budget principal, le budget annexe du Théâtre des Célestins réparti par chapitre a été déposé sur vos pupitres. Je vous invite à en prendre connaissance.

Je mets aux voix le budget annexe du théâtre des Célestins réparti par chapitre. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien lever la main. Avis Contraire ? Abstention ?

(Les groupes Centristes et Démocrates pour Lyon - Union des Démocrates et Indépendants, Lyon Divers Droite et Ensemble pour Lyon - UMP, Nouveau Centre et apparentés se sont abstenus.)

Cette année, le budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse, réparti par chapitre a été également déposé sur vos pupitres. Je vous invite à en prendre connaissance.

Je mets aux voix le budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse réparti par chapitre. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien lever la main. Avis Contraire ? Abstention ?

(Les groupes Centristes et Démocrates pour Lyon - Union des Démocrates et Indépendants, Lyon Divers Droite et Ensemble pour Lyon - UMP, Nouveau Centre et apparentés se sont abstenus.)

Conformément à l'article L 2511-40 du Code Général des Collectivités Territoriales, le montant de la dotation attribuée à chaque arrondissement a été notifié le 26 octobre 2012 aux Maires d'arrondissement. Je vous propose donc d'adopter les états spéciaux d'arrondissement conformément aux documents présentés.

Je mets aux voix les états spéciaux d'arrondissements. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien lever la main. Avis Contraire ? Abstention ?

(Les groupes Centristes et Démocrates pour Lyon - Union des Démocrates et Indépendants, Lyon Divers Droite et Ensemble pour Lyon - UMP, Nouveau Centre et apparentés se sont abstenus.)

(Adopté)